

(A)

(1)

[N° 4 — II]

II

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1909

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1909 s'élève à	fr. 178,057,751 31
Les crédits votés pour 1908, y compris le crédit alloué par la loi du 17 février 1908 (<i>Moniteur</i> du 19, n° 50), montent à	174,275,093 91
Soit, pour 1909, une augmentation de	fr. 3,782,657 40

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

L'article 2 de la loi du 6 mars 1897 alloue un crédit de fr. 8,260,136 84, représentant la capitalisation des annuités dues par l'État du chef de la reprise de réseaux téléphoniques. Ce crédit a été rattaché au Budget extraordinaire de l'exercice 1897.

En vertu de l'article 3 de la même loi, il a été porté au Budget de la Dette publique, pendant douze années consécutives à partir de l'année 1897, soit jusques et y compris l'année 1908, à titre d'amortissement, une somme de fr. 688,344 74, représentant un douzième du capital mentionné ci-dessus.

Au moyen de ces douze annuités de fr. 688,344 74, il a été amorti un capital de 6,945,300 francs, en dette à 3^o/, dont :

3,644,600 francs, de la 1^{re} série;
 724,500 francs, de la 2^e série,
 et 2,576,200 francs, de la 3^e série.

Le rachat de ce capital a nécessité une dépense de fr. 6,882,802 27; le surplus des crédits, soit fr. 1,377,334 61 a été reversé au Trésor à titre de recette extraordinaire.

Il résulte de ces opérations que le capital provenant de la capitalisation des annuités téléphoniques a été amorti complètement dans une période de douze années, soit par l'extinction du capital racheté, soit par la diminution,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

à concurrence de la recette extraordinaire, des dépenses à couvrir par l'emprunt.

Comme conséquence, la dotation de 0.30 % portée au Budget de la Dette publique en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 26 décembre 1904 devra être calculée sur le capital primitif de la dette à 3 %, déduction faite des capitaux éteints en exécution de la loi précitée du 6 mars 1897. De même, la dotation de 3 % sur les capitaux amortis devra être réduite des intérêts afférents aux capitaux éteints.

Les articles 5, 6 et 7 du projet de Budget ont été modifiés dans ce sens.

ART. 5. — *Dette à 3 %, 1^{re} série.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	16,219,301	16
— alloué pour 1908		16,122,617	76

AUGMENTATION.	fr.	96,683	40
-----------------------	-----	--------	----

Cette somme représente la différence entre l'augmentation résultant des charges d'intérêts et d'amortissement afférentes au capital de 6,574,400 francs émis en dette à 3 %, 1^{re} série, pendant l'année 1907, soit

$$\frac{6,574,400 \times 3.30}{100} = \text{fr. } 216,955 \text{ } 20$$

et la diminution résultant des mêmes charges sur un capital de 3,644,600 francs éteint en exécution de la

loi du 6 mars 1897, soit $\frac{3,644,600 \times 3.30}{100} = \text{fr. } 120,271 \text{ } 80$

DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	96,683	40
---------------------------	-----	--------	----

ART. 6. — *Dette à 3 %, 2^e série.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	81,694,459	50
— alloué pour 1908		79,310,978	40

AUGMENTATION.	fr.	2,383,481	10
-----------------------	-----	-----------	----

Cette somme représente la différence entre l'augmentation résultant des charges d'intérêts et d'amortissement afférentes au capital de 72,951,200 francs émis en dette à 3 %, 2^e série, pendant l'année 1907, soit

$$\frac{72,951,200 \times 3.30}{100} = \text{fr. } 2,407,389 \text{ } 60$$

et la diminution résultant des mêmes charges sur un capital de 724,500 francs éteint en exécution de la loi

du 6 mars 1897, soit $\frac{724,500 \times 3.30}{100} = \text{fr. } 23,908 \text{ } 50$

DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	2,383,481	10
---------------------------	-----	-----------	----

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *Dette à 3 %, 3^e série.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	8,342,881	80
— alloué pour 1908		8,053,755	60

AUGMENTATION. fr. 289,126 20

Cette somme représente la différence entre l'augmentation résultant des charges d'intérêts et d'amortissement afférentes au capital de 11,337,600 francs émis en dette à 3 %, 3^e série, pendant l'année 1907, soit

$$\frac{11,337,600 \times 3.30}{100} = \dots \text{fr. } 374,140 \text{ 80}$$

et la diminution résultant des mêmes charges sur un capital de 2,576,200 francs éteint en exécution de la

loi du 6 mars 1897, soit $\frac{2,576,200 \times 3.30}{100} = \dots$ 85,014 60

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 289,126 20

ART. 8. — *Intérêts à 3 % sur la somme de 250,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	7,500	»
— alloué pour 1908.		19,414	69

DIMINUTION. fr. 11,914 69

L'État n'étant plus débiteur envers la Compagnie que de la somme de 250,000 francs retenue provisoirement à titre de garantie (art. VIII, A, de la convention du 5 mai 1906, approuvée par la loi du 18 août 1907), le crédit peut être réduit pour l'exercice 1909 à 7,500 francs, et le libellé de l'article est modifié en conséquence.

ART. 9. — *Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1908 et 1909 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1909	fr.	7,500,000	»
— alloué pour 1908		7,000,000	»

AUGMENTATION. fr. 500,000 »

proposée pour mettre le crédit en rapport avec les faits de l'exercice 1908 et les prévisions pour 1909.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16 à 27. — *Annuités à payer pour le service d'actions et d'obligations émises par diverses sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

Les annuités portées aux articles 16 à 27 sont conformes aux tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles inscrites au Budget de 1908, des augmentations et des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une diminution de fr. 2,018 50.

ART. 28. — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	3,260,000	»
— alloué pour 1908		2,950,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	310,000	»

Cette somme représente les premières annuités à payer par l'État pour l'établissement ou l'extension de diverses lignes vicinales.

ART. 30. — *Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Namur et Malinès.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	11,164	58
— alloué pour 1908.		57,944	95
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	46,780	37

Les dernières annuités relatives au rachat des réseaux téléphoniques de Louvain et de Mons seront payées en 1908; en conséquence, le crédit sollicité pour 1909 a été réduit du montant des dites annuités, soit de fr. 46,780 37.

ART. 31 (ancien). — *Dernier douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	»
— alloué pour 1908.		688,344 74
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	688,344 74

Le Budget de la Dette publique a supporté cette dépense pour la douzième et dernière fois en 1908; il y a donc lieu de supprimer ce crédit au Budget de l'exercice 1909.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 36 (37 ancien). — *Pensions diverses.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	16,065,474	»
— alloué pour 1908		15,391,474	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	674,000	»

Le tableau qui fait l'objet de l'annexe n° 2 indique les sommes nécessaires en 1909 pour le service des diverses catégories de pensions à charge de l'État. Il fait en outre ressortir la décomposition, par nature de pensions, de l'augmentation proposée.

ART. 37 (38 ancien). — *Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'Etat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	8,304	35
— alloué pour 1908.		13,879	35
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	5,575	»

résultant de l'extinction de trois pensions.

ART. 38 (39 ancien). — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	4,985,000	»
— alloué pour 1908		4,701,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	284,000	»

L'extension du corps enseignant des établissements communaux amène l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs admis annuellement à la retraite.

On sait que l'État assume le service des pensions de ces fonctionnaires et en supporte les deux cinquièmes; le surplus est recouvrable au profit du Trésor à charge des provinces pour un cinquième et à charge des communes pour deux cinquièmes; ce recouvrement figure en recette au Budget des Voies et Moyens.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1909 est fixé à la somme de cent soixante dix-huit millions cinquante-sept mille sept cent cinquante et un francs trente et un centimes (fr. 178,057,751 34), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 octobre 1908.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting der Openbare Schuld voor het dienstjaar 1909 is vastgesteld op de som van honderd acht en zeventig millioen zeven en vijftig duizend zeven honderd een en vijftig frank een en dertig centiemen (fr. 178,057,751 34), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 17 October 1908.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1909.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
	CHAPITRE I^{er}.			
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.			
	1^{re} SECTION.			
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>			
1	Dettes à 2 1/2 %	5,498,990 78	• •	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	• •	80,637 50
	2^{me} SECTION.			
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvées par la loi du 29 avril sui- vant.</i>			
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	•	• •	123,336 24
4	Rachat des droits de fanal	•	• •	21,164 02
	3^{me} SECTION.			
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>			
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.			
5	Dettes à 3 % (1 ^{re} série)	14,416,067 24	528,162 • 1,474,481 92	16,219,301 16
6	— (2 ^e série)	72,417,536 46	1,850,164 • 7,426,769 04	81,694,459 50
7	— (3 ^e série)	7,422,075 •	162,363 • 758,443 80	8,342,881 80
	TOTAUX fr.	90,755,209 48	2,340,669 • 9,659,694 76	111,753,633 24
			12,000,363 76	

**BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET
DIENSTJAAR 1909.**

Arti- kelen.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.		
	EERSTE HOOFDSTUK.		
	DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.		
	1 ^o SECTIE.		
	<i>Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.</i>		
1	Schuld aan 2 ¹ / ₂ t. h.	5,498,990 78	5,498,990 78
2	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	80,637 50
	2 ^o SECTIE.		
	<i>Jaarrenten verschuldigd aan de Re- gering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1842 en de internationale overeenkomst van 31 October 1879 goedgekeurd door de wet van 29 April daarop- volgende.</i>		
3	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	.	125,386 24
4	Afkoop der vuurbaakgeldens	21,164 02
	3 ^o SECTIE.		
	<i>Schuld aangegaan sedert 1830.</i>		
	§ 1. Kroozen en aflossing.		
5	Schuld aan 3 t. h. (1 ^o reeks)	14,416,667 24	16,219,301 16
6	— (2 ^o reeks)	72,417,536 46	81,604,450 50
7	— (3 ^o reeks)	7,422,075 .	8,542,881 80
	TOTALEN . . fr.	90,755,269 48	111,765,633 24
		12,000,363 76	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Intérêts à 5 % sur la somme de 250,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale.	7,500 *	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1908 et 1909 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	7,500,000 *	
§ 2. Annuités diverses.			
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 *	
11	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 *	
12	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,857 *	
13	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,350 *	
14	Annuité à payer jusqu'en 1907 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Lan-ten à Ciney)	858,287 69	140,010,922 96
15	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.	100,000 *	
16	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,175 *	
17	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.	160,850 *	
18	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eccloo à Gand	64,510 *	
19	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen	53,810 *	
20	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	761,895 *	
21	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	958,855 *	
22	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	15,080 *	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Interesten aan 3 t. h. op de som van 250,000 frank voorloopig ingehouden op den inkoop-prijs der lijnen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen	7,500 •	
9	Kroozen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend en te ontleenen gedurende de jaren 1908 en 1909 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interesten en kosten der in omloop Schatkistbons (<i>Onbepaald krediet.</i>)	7,500,000 •	
§ 2. Jaarrenten van verschillende aard.			
10	Rente op naam der stad Brussel	300,000 •	
11	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatie-materieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 goedgekeurd door de wet van 3 Juni daaropvolgende	612,000 •	
12	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877. (Art 33 en 37 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	8,471,857 •	
13	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning van den spoorweg van Bergen tot Manage (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857 goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	672,530 •	
14	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd « Hesbaye-Condroz » (lijn van Landen tot Ciney)	858,287 69	140,010,922 96
15	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt	190,900 •	
16	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen der « Grande Compagnie du Luxembourg »	8,175 •	
17	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren	160,850 •	
18	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorweg-maatschappij Eecloo-Gent	64,510 •	
19	Jaarsom tot en met 1912 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen	33,810 •	
20	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois »	701,895 •	
21	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge »	958,835 •	
22	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven	15,080 •	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.		
23	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,540 »	
24	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	157,440 »	
25	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	155,240 »	
26	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	797,045 »	
27	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	1,528,285 »	
28	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	3,260,000 »	
29	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles	550,000 »	
30	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Namur et Malines	11,184 58	
	§ 3. Autres charges.		
31	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)	59,142 29	
32	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	44,155 40	
35	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck ; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif)	150,000 »	
34	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) fr. 177,000 »	184,500 »	
	b. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 »		
	CHAPITRE II.		
	RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.		
35	Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1909 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif)	14,051,000 »	
36	Pensions diverses	16,065,474 »	
37	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	8,504 35	35,653,778 35
38	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	4,985,000 »	
39	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	564,000 »	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
23	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	978,540	»
24	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maestricht	137,440	»
25	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Entre-Sambre-et-Meuse »	133,240	»
26	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen	797,043	»
27	Jaarsom tot en met 1948 te betalen voor den dienst der aandelen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen	1,328,285	»
28	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen	3,260,000	»
29	Jaarsom door den Staat tot en met 1936 te betalen aan de Naamlooze Vennootschap van het Kanaal en de Zeevaartinstellingen van Brussel	350,000	»
30	Jaarsommen tot en met 1911 te betalen uit hoofde der naasting van de vergunde telefoonnetten van Namen en Mechelen	11,164	88
§ 3. Andere lasten.			
31	Jaarrente aan 3 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1873)	39,142	29
32	Jaarrente aan 3 t. b., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1893)	44,135	40
33	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoorwegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieupoort-Veurne (Onbepaald krediet.)	150,000	»
34	a. Kosten rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen. (Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.) fr. 177,000	184,500	»
	b. Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz., onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum 7,500	7,500	»
HOOFDSTUK II.			
VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.			
35	Vergelding in zake van militie (wet van 21 Maart 1902), er bijgevoegd de vooraflichtingen toegelaten bij artikel 2 der wet van 26 Augustus 1903 (bijzonder fonds van de reserve-vrijwilligers). Dienstjaar 1909 en, bij uitzondering, vroegere dienstjaren. (Onbepaald krediet.)	14,031,000	»
36	Vershillende pensioenen	16,085,474	»
37	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art IV) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren	8,304	35
38	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwyzend personeel der aangenomen lagere scholen	4,985,000	»
39	Pensioenen der vroegere retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de pensioenkas van de weduwen en weezen van het Departement van Financiën . .	564,000	»
			35,653,778 35

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
40	a. Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. fr. 1,537,000 » b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. 3,000 »	1,540,000 »	
41	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 »	2,302,050 »
42	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 10 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation.	850,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.			178,057,751 31

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 octobre 1908.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL. per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN.			
40	a. Kroozen aan 5 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat fr. 1,537,000 *	1,540,000 *	2,593,050 *
	b. Verachteerde kroozen uit dien zelfden hoofde, betreffende gesloten dienstjaren 3,000 *		
41	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie	3,050 *	
42	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld met de consignatiën; kroozen aan 5 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie . . .	850,000 *	
(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)			
TOTAAL DER BEGROOTING VAN DE OPENBARE SCHULD. . . fr.			178,057,751 31

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 17ⁿ October 1908.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

(16)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1909

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1907.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.	
		Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1907.	Dotation de l'amortissement			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE PREMIER.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 ^{re} SECTION.						
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>						
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1909 et au 1 ^{er} janvier 1910)	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78
2	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1909)	•	•	•	•
2 ^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 25 dudit traité et article 10 de ladite convention.)	•	•	•	•
4	•	Rachat des droits de banal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	•	•	•	•
		A REPORTER.fr.	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	.	.	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,637 50	80,637 50	.	.	80,637 50	80,637 50	
123,386 24	123,386 24	.	.	123,386 24	122,009 99	
21,164 02	21,164 02	.	.	21,164 02	20,927 95	
5,724,178 54	5,724,178 54	.	.	5,724,178 54	5,722,568 22	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT.			
			INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1907.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette
			Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1907.	Dotations de l'amortissement		
		REPORT.	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78
		3^{me} SECTION.				
		<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.				
		Dettes à 3 %, 1 ^{re} série :				
5	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de 480,555,575 francs en circulation au 31 décembre 1907 (semestres au 1 ^{er} juillet 1909 et au 1 ^{er} janvier 1910)	15,416,667 24	•	•	
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 30 c' % sur le capital émis primitivement de 491,495,075 francs, déduction faite d'un capital de 3,044,600 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	•	•	1,474,481 02	16,210,501 16
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital amorti de 10,938,400 francs, déduction faite du capital de 3,644,600 francs mentionné ci-dessus (mêmes semestres)	•	328,152	•	
		Dettes à 3 %, 2 ^e série :				
6	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de fr. 2,413,917,882 22 en circulation au 31 décembre 1907 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1909)	72,417,536 46	•	•	
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 30 c' % sur le capital émis primitivement de fr. 2,475,589,682 22, déduction faite d'un capital de 724,500 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	•	•	7,426,769 04	81,604,459 50
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital amorti de 61,671,800 francs, déduction faite du capital de 724,500 francs mentionné ci-dessus (mêmes semestres)	•	1,850,154	•	
		Dettes à 3 %, 3 ^e série :				
7	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de 247,402,500 francs en circulation au 31 décembre 1907 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1909)	7,422,075	•	•	
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 30 c' % sur le capital émis primitivement de 252,814,600 francs, déduction faite d'un capital de 2,576,200 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	•	•	758,445 80	8,542,861 80
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital amorti de 5,412,100 francs, déduction faite du capital de 2,576,200 francs mentionné ci-dessus (mêmes semestres)	•	162,363	•	
		TOTAUX.	99,765,209 48	2,540,689	9,659,694 76	111,765,653 24
				12,000,363 76		
						A REPORTER.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations
		Augmentation.	Diminution			
5,724,178 54	5,724,178 54	»	•	5,724,178 54	5,722,566 22	
16,219,301 16	16,122,617 76	96,683 40	•	15,608,646 06	14,924,422 41	
81,694,459 50	79,310,978 40	2,383,481 10	•	77,431,727 40	74,419,523 70	
8,342,881 80	8,033,755 60	289,126 20	•	7,957,111 80	7,807,542 60	
111,080,821 »	109,211,530 80	2,769,290 70	•	106,721,663 80	103,874,054 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
•	•	Intérêts à 3 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand. (Pour mémoire)
8	•	Intérêts à 3 % sur la somme de 250,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale
9	•	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1908 et 1909 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)
		§ 2. Annuités diverses.
10	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1909 et au 1 ^{er} janvier 1910.)
•	•	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale) (pour mémoire)
11	•	Annuité (calculée à 4 ½ % sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1906 :
12	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 3,391,169
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 3,080,668
13	•	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
14	•	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).
15	•	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt
16	•	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
17	•	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
18	•	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand
19	•	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.
20	•	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois
21	•	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
22	•	Annuité à payer jusqu'en 1910 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
111,980,821	100,211,530 30	2,769,290 70	.	100,721,683 80	102,874,054 93	
"	"	"	"	1,500	1,500	
7,500	10,414 69	.	11,914 69	(1) 37,217 07	37,217 07	(1) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 18 août 1907, Monteur n° 304.
7,500,000	7,000,000	500,000	.	7,000,000	6,545,021 47	
300,000	300,000	.	.	300,000	300,000	
"	"	.	.	"	219,600	
612,000	612,000	.	.	612,000	612,000	
8,471,837	8,471,837	.	.	8,471,837	8,471,837	
672,330	672,330	.	.	672,330	672,330	
858,287 69	858,287 69	.	.	859,000	858,287 69	
190,900	190,900	.	.	190,900	190,900	
8,175	8,850	.	675	8,500	8,975	
160,850	160,965	.	115	160,505	160,485	
64,510	65,080	.	570	64,620	65,160	
33,810	34,105	.	295	34,565	33,477 50	
761,895	761,785	110	.	762,040	759,342 50	
958,835	959,040	.	205	958,952 50	959,602 50	
15,680	16,175	.	495	15,647 50	16,007 50	
132,597,430 60	120,342,380 68	3,260,400 70	14,550 00	126,871,077 87	122,783,888 16	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report . . fr.
23	•	Annuités à payer jusqu'en 1886 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam
24	•	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maëstricht
25	•	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse
26	•	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale
27	•	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale
28	•	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
29	•	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1886 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles
30	•	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Namur et Malines
	•	Dernier douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière. (Pour mémoire.)
		§ 3. Autres charges.
31	•	Rente annuelle à 3 %, provenant du capital nominal de fr. 1,304,781 60 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1908 au 12 avril 1909.)
32	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,471,180 francs à répartir en vertu de l'art 3 de la loi du 19 août 1893, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1908 au 31 août 1909.)
33	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1866. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi). — Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895
34	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Païement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) 177,000 •
	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 •
		TOTAL DU CHAPITRE 1^{er} fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
132,597,430 69	129,342,389 66	3,269,400 70	14,359 69	126,871,077 87	122,785,888 16	
978,540 »	978,510 »	30 »	»	978,255 »	978,805 »	
137,440 »	137,050 »	390 »	»	137,645 »	137,710 »	
133,240 »	132,922 50	317 50	»	132,950 »	132,917 50	
797,045 »	797,060 »	»	15 »	(¹) 797,820 »	797,325 »	(¹) Crédits supplémentaires alloués par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> n° 304.
1,328,285 »	1,328,691 »	»	406 »	(¹) 1,328,805 »	1,327,900 »	
3,260,000 »	2,950,000 »	310,000 »	»	2,700,000 »	2,444,901 50	
350,000 »	350,000 »	»	»	350,000 »	350,000 »	
11,164 58	57,944 95	»	46,780 37	62,514 79	62,514 79	
»	688,344 74	»	688,344 74	688,344 74	688,344 74	
39,142 20	39,142 29	»	»	39,788 85	39,788 85	
44,135 40	44,135 40	»	»	45,000 »	45,000 »	
150,000 »	150,000 »	»	»	150,000 »	146,765 75	
184,500 »	184,500 »	»	»	184,500 »	117,620 04	
140,010,922 90	137,180,690 56	2,830,138 20	749,905 80	134,466,699 25	130,055,481 35	
AUGMENTATION. . . fr.		2,830,232 40				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.		
35	•	Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1909 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
Pensions diverses :		
	a.	Ordre de Léopold 8,000 »
	b.	Marine (Militaires de la) 474 »
<i>Pensions ecclésiastiques :</i>		
	c.	Département de la Justice 570,000 »
	d.	— de la Guerre 12,000 »
	e.	<i>Pensions militaires</i> 8,540,000 »
<i>Pensions civiles :</i>		
36	f.	Département des Finances 2,500,000 »
	g.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 3,547,000 »
	h.	— des Sciences et des Arts 1,670,000 »
	i.	— de l'Intérieur 250,000 »
	j.	— des Travaux publics 265,000 »
	k.	— de la Justice 1,120,000 »
	l.	— de l'Agriculture 140,000 »
	m.	— des Affaires Étrangères 100,000 »
	n.	— de la Guerre 110,000 »
	o.	— de l'Industrie et du Travail 100,000 »
	p.	Cour des Comptes 32,000 »
	q.	Arriérés de pensions de toute nature 100,000 »
37	»	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.
38	»	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées; arriérés de ces pensions (*)
39	»	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
14,031,000	14,031,000			14,031,000	12,196,419 21	
16,065,474	(1) 15,391,474	674,000	"	15,000,474	14,269,792 46	(1) Y compris un crédit de 2,000 francs alloué par la loi du 17 février 1908, <i>Moniteur</i> du 19, n° 59.
8,304 35	15,879 35	"	5,575 "	14,698 10	14,380 81	
4,985,000	4,701,000	284,000	"	4,389,000	4,094,746 54	(2) Les dépenses imputées sur le crédit de cet article sont recouvrables au profit du Trésor à charge des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{2}$ et de $\frac{1}{8}$.
564,000	564,000	"	"	564,000	564,000	
35,055,778 35	34,701,353 35	958,000	5,575	33,099,172 10	31,139,359 02	
AUGMENTATION. . fr.		952,425				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÈRE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
40	a.	Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,537,000 °
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 °
41	•	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
42	•	Intérêts à 2 1/8 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation .
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,540,000	1,540,000	.	.	1,453,000	1,537,842 77	
3,050	3,050	.	.	3,050	2,963 13	
850,000	850,000	.	.	850,000	797,050 84	
2,393,050	2,393,050	.	.	2,306,050	2,337,856 74	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1> <hr/>	
I	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations et pensions
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations
TOTAUX fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
140,010,922 96	137,180,690 56	2,830,232 40	»	134,466,699 25	150,055,481 33	
35,653,778 35	34,701,353 35	952,425 »	»	33,999,172 10	31,139,339 02	
2,593,050 »	2,393,050 »	»	»	2,306,060 »	2,337,856 74	
178,057,751 31	174,275,095 91	3,782,657 40	»	170,771,921 35	163,532,657 09	
AUGMENTATION. . . fr		3,782,657 40				

(32)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1909.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1901 à 1906.

L'annexe n° 2 fait ressortir, pour chaque catégorie de pensions figurant au Budget sous la rubrique : « Pensions diverses », la différence en plus ou en moins entre le crédit alloué pour l'année 1908 et celui qui est demandé pour l'exercice 1909.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1907 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1908.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1907.

ANNEXE N° 1.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 20 décembre 1851, du 1^{er} décembre 1866 et du 11 septembre 1895, pendant les années 1901 à 1906.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES									
	1901.	1902.	1903.	1904.	1905.	1906.				
CHEMIN DE FER DE <table style="display: inline-table; vertical-align: middle; border: none;"> <tr> <td style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">la Flandre occidentale. (Pour mémoire.)</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">Maeseyck</td> </tr> </table>	}	la Flandre occidentale. (Pour mémoire.)	}	Maeseyck	(¹)	•				
}	la Flandre occidentale. (Pour mémoire.)									
}	Maeseyck									
	142,100 25	143,118 49	145,617 15	140,308 65	140,769 26	146,765 75				
CHEMINS DE FER VICINAUX. — Section d'Ostende-Middelkerke	7,705 75	7,709 65	8,968 75	8,809 67	»	•				
TOTALS fr.	140,805 06	150,828 12	154,580 90	138,118 32	140,769 26	146,765 75				

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

[N° 4—II]
(34)

PENSIONS DIVERSES (Art. 36 du Budget).

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1908.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1909.				
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES		
					en plus.	en moins.	
Ordre de Léopold	9,000	»	9,000	»	»	»	
Marine (militaires de la).	»	474	»	474	»	»	
Ecclesiastiques {	Département de la Justice	550,000	»	570,000	»	20,000	
	— de la Guerre	10,000	»	12,000	»	2,000	
Militaires.	5,460,000	»	5,540,000	»	80,000	»	
Civiles {	Département des Finances	2,562,000	»	2,500,000	»	158,000	
	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	3,267,000	»	3,347,000	»	280,000	
	— des Sciences et des Arts	1,550,000	»	1,670,000	»	120,000	
	— de l'Intérieur.	255,000	»	250,000	»	»	5,000
	— des Travaux publics	240,000	»	265,000	»	25,000	»
	— de la Justice	1,120,000	»	1,120,000	»	»	»
	— de l'Agriculture.	140,000	»	140,000	»	»	»
	— des Affaires Étrangères	100,000	»	100,000	»	»	»
	— de la Guerre.	110,000	»	110,000	»	»	»
	— de l'Industrie et du Travail	100,000	»	100,000	»	»	»
Cour des Comptes	20,000	»	32,000	»	12,000	»	
Arriérés de pensions de toute nature.	100,000	»	100,000	»	»	»	
TOTAUX. . . . fr.	15,391,000	474	16,065,000	474	677,000	3,000	
	fr. 15,391,474		fr. 16,065,474		EN PLUS : fr. 674,000		

(38)

(Dette publique.)

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1907.	MOUVEMENT pendant l'année 1907.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1908.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1907.	MOUVEMENT pendant l'année 1907.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Ordre de Léopold	74	2	8	68	7,400	200	800
Marine (militaires de la)	2	•	•	2	474	•	•
Ecclésiastiques :							
Département de la Justice.	450	75	43	401	516,434	99,788	54,842
— de la Guerre.	4	1	1	4	9,279	1,536	3,020
Militaires	3,222	212	162	3,272	5,478,006	538,230	289,365
Civiles :							
Département des Finances.	1,674	214	(1) 287	(1) 1,601	2,533,011	348,098	(1) 441,544
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Anvers à Gand non compris)	2,083	275	157	2,199	2,006,420	479,365	248,779
— des Sciences et des Arts	•	(2)(3) 798	16	(2)(3) 782	•	(2)(3) 1,434,106	22,867
— de l'Intérieur	801	69	(2) 785	(2) 85	1,468,233	160,326	(2) 1,433,081
— des Travaux publics	•	(1) 171	5	(1) 166	•	(1) 220,339	11,456
— de la Justice.	347	25	32	340	1,075,259	112,317	166,145
— de l'Agriculture	176	18	(3) 40	(3) 154	170,659	18,778	(2) 46,644
— des Affaires Étrangères	17	4	2	19	80,635	15,823	15,000
— de la Guerre	41	5	2	44	91,611	5,495	7,546
— de l'Industrie et du Travail	18	4	3	19	65,641	15,216	10,469
Cour des Comptes	5	1	•	6	13,179	3,750	•
Pensions civiles reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand	29	•	1	28	13,879	•	365
Professeurs et instituteurs commu- naux (4)	4,028	410	189	4,249	4,128,283	402,591	224,880
TOTAUX	12,980	2,282	1,733	13,529	48,558,405 35	3,745,956	2,976,581
				AUGMENTATION :		AUGMENTATION :	
				549 pensions.		fr. 769,375	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1908.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1908.	Nombre de pensions accordées							
	nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.		
6,800	2	°	°	8	°	°		
474	°	°	°	°	°	°		
561,380	75	°	°	43	°	°		
7,795	1	°	°	1	°	°		
5,526,963	212	°	°	161	°	1		
(¹) 2,439,765	210	4	°	124	4	(¹) 159	(¹) 159 pensions (Ponts et chaussées) s'élevant à 197,488 francs ont été transférées du Département des Finances et des Travaux publics au Département des Travaux publics.	
5,137,006	270	3	°	154	3	°	Consequence de l'article 1 ^{er} de l'arrêté royal du 2 mai 1907.	
(²) (³) 1,411,239	19	1	(²) (³) 778	16	1	°		
(²) 195,498	60	°	°	31	°	(²) 754		
(¹) 208,883	12	°	(¹) 159	5	°	°		
1,021,431	25	°	°	32	°	°	(³) 24 pensions (Beaux-Arts) s'élevant à 24,170 francs ont été transférées du Département de l'Agriculture au Département des Sciences et des Arts.	
(³) 142,791	18	°	°	16	°	(³) 24		
81,458	4	°	°	2	°	°		
89,560	5	°	°	2	°	°		
70,588	4	°	°	3	°	°		
16,929	1	°	°	°	°	°		
13,514 53	°	°	°	1	°	°		
4,595,994	592	18	°	171	18	°	(⁴) Aux termes de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.	
19,327,868 55	1,319	26	937	769	26	938		
		2,282		1,733				

(38)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1907. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au payement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .
Ministère de la Guerre.									
<i>Ordre de Léopold.</i>									
1	Walpot, L., cavalier de 2 ^e classe .	49	100	.	10	Daine, P.-J., desservant à Saint-Médard (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	67	1,400	5
2	Hubert, I.-E., musicien-gagiste. .	53	100	»	11	Goffinet, N., desservant à Nobressart (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	62	1,400	Id.
3	Warnier, H.-J.-H., premier-sergent.	54	100	»	12	Manssens, C.-L., desservant à Impe (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	72	1,400	Id.
4	Colin, L.-J.-E., adjudant de matériel de 1 ^{re} classe	56	100	»	13	Delcoigne, F.-C., desservant à Roucourt (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	56	1,233	13
5	Thiry, M.-J., adjudant de matériel de 1 ^{re} classe.	58	100	»	14	Maes, C.-J., desservant à Overpelt (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	74	1,400	Id.
6	Bogaert, P.-E.-C., commis aux écritures de 1 ^{re} classe.	53	100	»	15	Philips, P.-J., desservant à Ryckel (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	59	1,233	Id.
7	Brand, A.-E., commis aux écritures de 1 ^{re} classe.	54	100	»	16	Van Herteweghe, E., vicaire à Gand (Saint-Sauveur) (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	58	900	Id.
TOTAL.			700		17	Clerinx, G.-H., desservant à Sichem (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	58	1,156	17
Ministère de la Justice.									
<i>Pensions ecclésiastiques.</i>									
1	Gilissen, J.-F., aumônier de la prison de Liège (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	4,176	297	18	Verschueren, J.-L., chanoine d'évêché à Gand (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	76	2,400	26
2	Katté, A.-F., desservant à Meixle-Tige (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	67	1,400	Id.	19	Berchmans, L.-L., desservant à Hérisnes (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	69	1,400	Id.
3	Vanlerberghe, J.-V.-D., desservant à Dranoutre (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	69	1,400	Id.	20	Van Humbeeck, P.-A., vicaire à Braine-l'Alleud (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	67	1,000	28
4	Dubois, A.-M.-J., desservant à Tournai (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900)	64	1,400	333	21	Deblock, J.-C., desservant à Beersel (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900)	76	1,400	66
5	Faisant, S.-J., desservant à Noville (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	71	1,400	Id.	22	Van Langenhove, J.-A., desservant à Goyck (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	78	1,400	Id.
6	Ide, R.-L., desservant à Westoutre (lois des 21 juillet 1844, et 24 avril 1900).	66	1,400	Id.	23	Liégeois, J.-B., desservant à Offagne (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	40	577	73
7	Simonis, S.-L.-M.-H., desservant à Saint-Remy (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900)	51	1,004	Id.	24	Feys, L.-L., desservant à Bickebusch (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	62	1,310	91
8	Wautier, J.-C., chanoine à Tournai (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	2,400	Id.	25	Poelaert, A.-H.-G., desservant à Chapelle-lez-Herlaimont (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	59	1,206	Id.
9	Ladeuze, F.-E., chanoine à Tournai (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	2,400	344					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
26	Vanden Hemel, E-C, vicaire à Gand (Saint-Jacques) (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et du 24 avril 1900).	37	463	108	43	Van Uffelen, E., desservant à Neer-ryssche (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	71	1,400	167
27	Debaisieux, L.-B., desservant à Bray (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900)	54	1,200	Id.	44	Herl, H., chapelain provisoire à Autel-Haut (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	45	545	Id.
28	Bourgeois, L., curé de 1 ^{re} classe à La Louvière (lois du 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	63	1,423	129	45	Cornelissen, J., desservant à Hependereert (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	51	525	175
29	Clyten, L.-H., desservant à Remersdael (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	62	1,400	119	46	De Bruyn, C-M-A, desservant à Anvers (Saint-Lambert) (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	50	892	187
30	Lion, J.-N.-J., desservant à Melen (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	Id.	47	Hecquet, J.-A., desservant à Erbi-soenl (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	57	1,216	Id.
31	Jacob, H.-M., desservant à Hargimont (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	1,400	129	48	Maes, E., curé de 1 ^{re} classe à Bruges (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	74	2,100	Id.
32	Plomptoux, J.-B.-J., desservant à Belgrade (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	70	1,400	Id.	49	Foucart, J., desservant à Baugnies (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900)	61	1,576	193
33	Meses P.-J., desservant à Quaedmechelen (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	78	1,400	Id.	50	Mengal, C.-C.-C., desservant à Boneffe (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	81	1,400	Id.
34	Boven, F.-V., chapelain à Herenthals (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	60	1,050	138	51	Debra, J.-L.-J., curé de 1 ^{re} classe à Bouillon (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	67	2,100	Id.
35	Delferiere, J.-H., desservant à Casteau (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	65	1,400	Id.	52	Soyez, P.-F.-D., desservant à Blandain (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	58	1,200	214
36	Bols, J., desservant à Alsemberg (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,373	145	53	Villers, H.-G.-J., desservant à Huy (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	63	1,400	237
37	Sengier, J.-C., chapelain à Saint-Julien-sous-Langemarck (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	70	1,000	Id.	54	Baudelet, V.-V., desservant à Estinnes-au-Mont (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	65	1,400	200
38	Van Haesendonck, H.-D., desservant à Cruybeke (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	86	1,400	151	55	Stassin, J.-G., desservant à Gentinnes (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	71	1,400	Id.
39	Davids, H., desservant à Ceroux (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	78	1,400	156	56	Rechet, J.-F.-D., desservant à Villers-l'Évêque (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	76	1,400	214
40	Vanderstraeten, A.-J., vicaire à Neerheylysem (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	37	425	Id.	57	Braeq, J.-B.-J., desservant à Horrues (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	75	1,400	Id.
41	Buijs, J.-P.-M., vicaire à Hal (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	1,000	167	58	Debrassinne, L.-J., desservant à Limont (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	78	1,400	Id.
42	Vandeweghe, D., desservant à Zonnebeke (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,376	Id.	59	Mahy, J.-J., desservant à Arc-Aimères (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900)	60	1,380	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du titulaire.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du titulaire.
60	Cauwenberg, G.-F., vicaire à Elewytt (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	55	404	214		Ministère de la Guerre.			
						<i>Pensions militaires.</i>			
61	Delrivière, V.-J.-B., desservant à Monceau-sur-Sambre (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	69	1,400	Id.	1	Delrue, F., médecin principal de 2 ^e classe (art. 1 ^{er}).	57	4,320	52
62	Lewyllie, A.-A.-C., desservant à Laer (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	46	685	200	2	Dumoulin, F.-R.-L., major (arti- cle 2, § 1 ^{er}).	54	3,604	Id.
63	Soupart, P.-J., desservant à Her- chies (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900)	64	1,400	256	5	Stroobant, C.-F.-O., capitaine com- mandant (art. 21)	43	2,187	Id.
64	Thirion, C.-J.-B., desservant à Velessart (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900)	74	845	Id.	4	Quinaux, M.-J.-E., colonel (arti- cle 1 ^{er})	60	5,400	Id.
65	Beatse, C.-F., desservant à Mont- Saint-Amand (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	91	1,400	Id.	5	Salez, A.-J., capitaine commandant (art. 21).	54	2,470	Id.
66	Van Zeebroeck, J.-E.-L., desservant à Peisegem (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	67	1,400	277	6	Pâris, V.-A.-G., général-major (art. 1 ^{er})	62	6,696	Id.
67	Close, J.-A., desservant à Ande- nelle (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	81	1,400	Id.	7	Goessens, R.-P.-J., capitaine com- mandant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.
68	Roels, J., desservant à Baelgem (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	70	1,400	Id.	8	Puttevels, J.-G., chef de musique (lieutenant) (art. 1 ^{er}).	68 $\frac{1}{2}$	2,220	Id.
69	Brixie, A., desservant à Maurage (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900)	58	1,265	286	9	Welter, J.-N., capitaine en 1 ^{er} de place (art. 2, § 5).	55	2,684	Id.
70	Pourbaix, J.-N.-J., desservant à Hyon (lois des 21 juillet 1844, 17 juillet 1849 et 24 avril 1900).	56	1,266	500	10	Defacqz, J.-A.-A., capitaine com- mandant (art. 2, § 1 ^{er}).	55	5,057	Id.
71	Bruijeer, A.-L., desservant à Pipaix.	66	1,400	"	11	De Pape, P.-J.-C., capitaine com- mandant (art. 2, § 5)	55	2,875	Id.
72	Jacquet, L.-J., desservant à Béciers	76	1,400	"	12	Hasey, A.-E.-H., capitaine com- mandant (art. 2, § 3)	55	3,057	Id.
73	Laduron, M.-J., desservant à Ville- en-Waret.	58	1,070	"	13	Morisseau, J.-E.-J., capitaine en second (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	2,287	Id.
74	Van der Heyden, J.-A.-J.-H., des- servant à Moxhe	65	1,400	"	14	Schier, J.-J.-F., lieutenant (arti- cle 21).	55	999	Id.
75	Wibin, P.-A., desservant à Achet.	65	856	"	15	Hoebanx, J.-F.-A., capitaine com- mandant (art. 21).	41 $\frac{1}{4}$	1,786	Id.
	TOTAL fr.		99,788		16	Mahy, A.-E.-J., capitaine en se- cond (art. 21).	41	1,406	Id.
	Ministère de la Guerre.				17	Beguïn, J.-B., lieutenant (art. 21).	59	1,191	Id.
	<i>Pensions ecclésiastiques.</i>				18	Vanderstraeten, A.-H., médecin de régiment de 5 ^e classe (arti- cle 21).	45 $\frac{1}{2}$	2,155	Id.
1	Weytens, O., aumônier de l'école des pupilles de l'armée.	41	1,556	"	19	Boeykens, P.-J., premier sergent garde-magasin (art. 2, § 1 ^{er})	55	580	Id.
					20	Tahon, H. C., gendarme (art. 30).	50	700	Id.
					21	Verdonck, C.-L., sergent (art. 21)	51 $\frac{1}{2}$	789	Id.
					22	Verhulst, C.-J.-M., sergent garde- magasin (art. 21).	52	672	Id.
					23	Asscherickx, J.-B., premier sergent (art. 21).	40	706	Id.
					24	Carpiaux, C.-F., musicien-gagiste (art. 21).	55	819	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
25	Ecke, E.-C.-R., trompette (art. 21).	61 ½	463	52	50	Limet, C.-J., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	3,150	171
26	Brixhe, L.-J., premier maréchal des logis chef (art. 21).	59	798	Id.	51	Marique, F.-A.-J., capitaine en second de place (art. 2, § 3).	55	2,457	Id.
27	De Meulemeester, C., adjudant de matériel de 1 ^{re} classe (art. 21).	60	1,020	Id.	52	Poncin, E.-L.-H., capitaine com- mandant (art. 2, § 1 ^{er}).	48 ½	2,713	Id.
28	Van Campehout, D., soldat (arti- cle 21).	59	542	Id.	53	Leblois, E.-A., capitaine comman- dant (art. 2, § 1 ^{er}).	50	2,427	Id.
29	Borgniet, F.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	40 ½	892	Id.	54	Servais, L.-M., colonel (art. 20).	58 ½	5,720	Id.
30	Lefevre, D.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	51 ½	959	Id.	55	Annothé, H.-A., capitaine com- mandant (art. 20).	49	3,208	Id.
31	Bastin, J.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	923	Id.	56	Gobeaux, P.-F.-J., capitaine com- mandant (art. 21).	46	2,232	Id.
32	Belche, L.-L., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	42 ½	841	Id.	57	De Biseau de Hauteville, C.-C.- M.-A.-D., capitaine en 1 ^{er} quar- tier-maitre (art. 21).	55	3,240	Id.
33	De Sauter, E.-L., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	44	823	Id.	58	De Ziemiecki, C.-A.-S.-M., major (art. 21).	55	3,341	Id.
34	Stockbroeckx, R., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	55 ½	794	Id.	59	Lhote, A.-J., capitaine comman- dant (art. 21).	51	2,470	Id.
35	Rassel, N., gendarme (art. 21).	57 ½	637	Id.	60	Liebrechts, A.-G., capitaine com- mandant (art. 21).	50	2,466	Id.
36	Wéron, F.-J., gendarme (art. 21).	50 ½	633	Id.	61	Hanolet, L.-C.-E., capitaine com- mandant (art. 21).	47 ½	2,271	Id.
37	Deville, L.-J.-G., gendarme (arti- cle 21).	49 ½	626	Id.	62	Paquot, G.-J.-J., officier d'admi- nistration de 2 ^e classe (art. 21).	47	2,002	Id.
38	Kalmes, H., gendarme (art. 21).	51	616	Id.	63	Paul, E.-C.-H.-A., lieutenant (arti- cle 21).	58 ½	1,165	Id.
39	Reymenans, J.-A., gendarme (arti- cle 21).	46	609	Id.	64	Vandendriessche, A.-C., lieutenant (art. 21).	35	1,010	Id.
40	Booten, J.-M.-H.-J., gendarme (art. 21).	50 ½	609	Id.	65	Roberfroid, C.-I., lieutenant (arti- cle 21).	56 ½	986	Id.
41	Nicolay, J., gendarme (art. 21).	46 ½	605	Id.	66	Clermont, A.-A., lieutenant (arti- cle 21).	35	999	Id.
42	Schluntz, A.-L., gendarme (arti- cle 21).	42 ½	577	Id.	67	Andrin, A., capitaine en second (loi du 27 mai 1840).	49	1,450	Id.
43	Lassois, D.-L., gendarme (art. 21).	40	560	Id.	68	Chausteur, E.-V.-L.-J., brigadier- maréchal-ferrant (art. 1 ^{er}).	60	476	Id.
44	David, I.-F., soldat (loi du 27 mai 1840).	39 ½	274	Id.	69	Kestens, E., premier sergent-major (loi du 21 mars 1902).	47	496	Id.
45	Lequieux, G.-A.-A., orpheline mi- neure d'un gendarme, décédé en service (arrêté royal du 3 avril 1907).		224	122	70	Ridremont, E., maréchal des logis de gendarmerie (art. 19).	50 ½	1,190	Id.
46	Harvengi, L., caporal (art. 20).	66	500	129	71	Hennau, A.-C.-J., caporal (arti- cle 20).	56	520	Id.
47	Vanbraecken, J.-B., major (arti- cle 2, § 3).	56	3,510	171	72	Laridon, R.-M.-L.-J.-S., maréchal des logis de gendarmerie (art. 20).	39	918	Id.
48	Van Denren, A.-J., major (arti- cle 2, § 3).	56	3,341	Id.	73	Vieutems, M.-J.-N., adjudant sous- officier (art. 21).	37	816	Id.
49	Van Coppenole, A.-T.-P., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	3,199	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
74	Debecker, C.-A., brigadier-trompette (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	559	171	101	Kelder, P.-J.-B., capitaine en second (art. 2, § 3).	55	2,535	240
75	Dasseleer, A., maître-artificier (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	1,020	Id.	102	Lambert, P., lieutenant-colonel (art. 2, § 1 ^{er}).	49	3,300	Id.
76	Orval, P.-A., trompette-major (art. 21).	60	840	Id.	103	Vandernique, G.-V., capitaine en second (art. 2, § 1 ^{er}).	46 $\frac{1}{2}$	2,325	Id.
77	Modave, L.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	56	865	Id.	104	Romain, L.-G., capitaine en second (art. 2, § 1 ^{er}).	46	2,250	Id.
78	Léonard, P.-J., gendarme (art. 21).	56	665	Id.	105	Malvaux, L., capitaine en second (art. 19).	48 $\frac{1}{2}$	3,750	Id.
79	Motte, C.-J., gendarme (art. 21).	56 $\frac{1}{2}$	658	Id.	106	Baussart, E.-J., major (art. 20).	50 $\frac{1}{2}$	3,775	Id.
80	Baute, A., gendarme (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	657	Id.	107	Gonne, E., sous-intendant de 1 ^{re} classe (art. 21).	54	3,346	Id.
81	Charlier, J.-V., gendarme (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	616	Id.	108	Wodon, J.-M.-A.-L., capitaine commandant (art. 21).	48	2,419	Id.
82	Billiet, R., gendarme (art. 21).	48	616	Id.	109	Philippe, C.-J., sous-lieutenant (art. 21).	34	832	Id.
83	Gyselincs, E., gendarme (art. 21).	56 $\frac{1}{2}$	612	Id.	110	Lemaire, C.-F.-A., capitaine commandant (loi du 27 mai 1840).	44	1,485	Id.
84	Vandergraesen, P.-A., gendarme (art. 21).	51	598	Id.	111	de Négri, P.-M.-G. (baron), major (art. 2, § 1 ^{er}).	55	3,029	Id.
85	Bayot, E.-F.-J., gendarme (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	508	Id.	112	Louvan, E.-L., capitaine en premier quartier-maître (article 2, § 3).	57	3,150	Id.
86	Gits, A.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	41	274	Id.	113	France, A.-F.-J., lieutenant (article 21).	33 $\frac{1}{2}$	962	Id.
87	Mottry, J., maréchal des logis de gendarmerie (loi du 27 mai 1840).	35	544	Id.	114	Debruxelles, H., capitaine en second (art. 21).	59	1,540	Id.
88	Laseure, E.-M., gendarme (loi du 27 mai 1840).	41 $\frac{1}{2}$	450	Id.	115	Merckx, née Dufey, S.-J., veuve d'un gendarme (arrêté royal du 25 juillet 1907).		224	Id.
89	Pétry, J.-M.-H., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,794	Id.	116	Bogaert, J.-M., musicien-gagiste (loi du 21 mars 1902).	42	392	Id.
90	Ballot, J., soldat (loi du 27 mai 1840).	40 $\frac{1}{2}$	276	Id.	117	Roelaends, C.-G., premier maréchal des logis chef (loi du 21 mars 1902).	40 $\frac{1}{2}$	412	Id.
91	Devos, J.-F.-J., colonel (art. 1 ^{er}).	58	5,200	240	118	De Muyer, P.-G.-J., élève-musicien (art. 20).	39 $\frac{1}{2}$	480	Id.
92	Mory, L.-P.-J., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,400	Id.	119	Vermeersch, P., soldat (art. 20).	53 $\frac{1}{2}$	480	Id.
93	Lizolle, E.-J.-L.-M.-A., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,400	Id.	120	Schmatz, L.-J., soldat (art. 20).	23	480	Id.
94	Dufranne, O.-J., vétérinaire en chef (art. 1 ^{er}).	63	4,520	Id.	121	Gervoyse, H.-J., gendarme (article 20).	41 $\frac{1}{2}$	700	Id.
95	Demeuldre, J.-B., major (art. 1 ^{er}).	56	3,828	Id.	122	Roels, F.-G., musicien-gagiste (article 21).	38 $\frac{1}{2}$	693	Id.
96	de Marneffe, J.-H., capitaine en premier comptable du matériel (art. 1 ^{er}).	58	3,240	Id.	123	Hussin, H.-J., sergent (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	840	Id.
97	Willems, E.-M., major (art. 2, § 3).	57	3,828	Id.	124	Gorin, M.-L., musicien-gagiste (art. 21).	59	760	Id.
98	Dupont, J.-J., capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 2, § 3).	58	3,159	Id.	125	Mares, V., premier sergent-major (art. 21).	52	798	Id.
99	Vanselrick, H., capitaine commandant (art. 2 § 3).	55	3,118	Id.					
100	Ubaghs, C.-H.-H., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	3,057	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
126	Aerts, J, caporal (art. 21)	58	600	240	151	Cousebant d'Alkemade, A (écuyer), lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	67	8,100	240
127	Pérignon, J.-L., musicien-gagiste (art. 21).	52 ½	710	Id.	152	Simon, V.-J., capitaine comman- dant (art. 21).	42 ½	1,895	265
128	Deflandre, P.-J., maréchal des logis (art. 21).	48	598	Id.	153	Havelange, L.-H.-J., capitaine en second (art. 21).	46 ½	1,755	Id.
129	Verheyden, J.-B., adjudant sous- officier (art. 21).	60	1,020	Id.	154	Detige, F.-M.-J., capitaine com- mandant (art. 21).	47	2,592	332
130	Van Nieuwenhuyzen, G., maréchal des logis maréchal ferrant (arti- cle 21)	63	784	Id.	155	Ruyters, A.-M.-H.-J., lieutenant (art. 21).	33 ½	925	Id.
131	Mestdagh, L.-P., adjudant de bat- terie (art. 21).	44 ½	693	Id.	156	Devenyns, L., lieutenant (art. 21).	40	999	Id.
132	Casteels, J.-V., maréchal des logis chef (art. 21).	46	722	Id.	157	van Alderwerelt, M.-O.-J., capitaine en second (art. 21).	42 ½	1,469	Id.
133	Folman, F.-L., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	58	1,020	Id.	158	Vanmallegheem, E.-B., maréchal des logis de gendarmerie (art. 2, § 1 ^{er}).	46 ½	606	Id.
134	André, F.-Z., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	51	918	Id.	159	Schmitz, J., adjudant de matériel de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	56 ½	867	Id.
135	Lucas, A., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	53 ½	877	Id.	160	Olivier, M.-L., sergent-major mai- tre armurier (loi du 21 mars 1902).	47 ½	462	Id.
136	Wauthier, F.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	50	863	Id.	161	Meysman, J.-F., caporal (art. 20).	52 ½	540	Id.
137	Mathys, A.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	918	Id.	162	Gilissen, A.-J., premier sergent (ar- ticle 21).	47 ½	760	Id.
138	Leroy, J.-F.-E., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	41	771	Id.	163	Froidebise, A.-C.-J., soldat (art. 21)	50	414	Id.
139	Labaye, J.-B.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	44	762	Id.	164	Güdtler, E.-F.-E., caporal (art. 21)	38 ½	459	Id.
140	Léonard, H.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	38 ½	780	Id.	165	Piette, E.-H.-J., premier sergent (art. 21).	46 ½	727	Id.
141	Troclet, A.-V., gendarme (art. 21)	52	644	Id.	166	Van der Linden, H., adjudant sous- officier (art. 21).	60	1,020	Id.
142	Jacquemart, A.-J.-D., gendarme (art. 21).	50	653	Id.	167	Hubert, I.-E., musicien-gagiste (art. 21).	53 ½	811	Id.
143	Defise, L.-Y., gendarme (art. 21).	49 ½	619	Id.	168	Wauthier, A.-C.-J., adjudant de matériel de 1 ^{re} classe (art. 21).	46	908	Id.
144	Lerat, F., gendarme (art. 21)	45 ½	612	Id.	169	Chaval, H.-C., adjudant de batterie (art. 21).	41	685	Id.
145	Van Overbeke, A., gendarme (arti- cle 21).	50	612	Id.	170	Tellier, H.-T., premier maréchal des logis chef (art. 21).	52 ½	752	Id.
146	Burton, F.-J., gendarme (art. 21).	49 ½	598	Id.	171	Van Walle, J., soldat (art. 21).	42 ½	545	Id.
147	Vanoeteren, A.-L., gendarme (arti- cle 21).	41 ½	560	Id.	172	Quetstroey, D.-B., maréchal des logis chef de gendarmerie (arti- cle 21).	50	918	Id.
148	Busselen, J.-L., musicien-gagiste (loi du 27 mai 1840).	41	476	Id.	173	Genard, P.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	48	903	Id.
149	De Smet, L.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	59	274	Id.	174	Schœere, E.-O.-A., maréchal des logis chef de gendarmerie (arti- cle 21).	42 ½	882	Id.
150	Cordier, G.-L., musicien-gagiste (loi du 27 mai 1840).	42 ½	459	Id.	175	Belin, A., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	47	862	Id.

N° d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	N° du Moniteur.	N° d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	N° du Moniteur.
176	Röbinet, L.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	52	918	332	201	Vandenberghe, D.-J., capitaine commandant (art. 21).	52 ½	2,056	332
177	Avicenne, L.-J.-F., premier maré- chal des logis de gendarmerie (art. 21).	45	908	Id.	202	Defontaine, A.-H.-H., lieutenant (art. 21).	54	925	Id.
178	Lequaux, F., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	52 ½	892	Id.	205	Roose, E.-E.-L., médecin de batail- lon de 2 ^e classe (art. 21).	37	999	Id.
179	Schulysen, H.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	48	905	Id.	204	Grard, L., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	47	1,856	Id.
180	Melon, J.-T., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	51	898	Id.	206	Tasiaux, O.-J.-H., sous-lieutenant (art. 21).	32 ½	895	Id.
181	Triquoit, C.-I., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	51	872	Id.	208	Colinet, C., major (art. 21) . . .	55	3,896	Id.
182	Mispelaere, H.-J., gendarme (arti- cle 21).	50 ½	635	Id.	207	Schelfhaut, A.-C., major (art. 21).	52	3,386	Id.
183	Marchal, E.-J., gendarme (art. 21).	52 ½	619	Id.	208	Radelet, R.-A.-L., major (art. 21).	55	3,896	Id.
184	Vinck, F.-A., gendarme (art. 21).	46 ½	605	Id.	209	Opdebeek, H.-P., capitaine com- mandant (art. 21).	40 ½	2,551	Id.
185	Fairon, F.-J., gendarme (art. 21).	42 ½	591	Id.	210	Michiels, J.-R.-D., capitaine com- mandant (art. 21).	47	2,544	Id.
186	Clokers, P.-J., gendarme (art. 21).	42 ½	577	Id.	211	Jacquemin, J.-B., capitaine com- mandant (art. 21).	51 ½	2,381	Id.
187	Vandevoorde, L.-E.-L., gendarme (art. 21).	44 ½	567	Id.	212	Delmeulle, A.-C.-L., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	54	2,700	Id.
188	Wayenborgh, J.-B.-D., gendarme (art. 21).	54 ½	560	Id.	TOTAL . . . fr.			334,250	
189	Vanden Broeke, E.-J., adjudant sous-officier (loi du 27 mai 1840).	45	571	Id.	Ministère des Finances et des Travaux publics.				
190	Moeremans, J., caporal (loi du 27 mai 1840).	51	359	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
191	Vandenborre, C.-A., sergent (loi du 27 mai 1840).	40 ½	451	Id.	1	Depas, D.-F., commis des accises (art. 3 et 8) Pension révisée La pension nouvelle figure sous le n° 30	60	1,056	325
192	Van de Putte, L.-F., colonel (arti- cle 1 ^{er}).	60	3,400	Id.	2	Claeys, A., sous-lieutenant des douanes (art. 1 et 8):	65	1,575	Id.
193	Van Damme, M.-P., capitaine com- mandant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.	3	Carnaey, H., lieutenant des doua- nes (art. 3, 8 et 13).	61	1,895	Id.
194	Legat, A.-J., capitaine comman- dant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.	4	Jacquemain, J.-B., préposé des douanes (art. 3 et 8).	58	857	363
195	Speyer, F., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.	5	Brouwers, C., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,050	Id.
196	Hollovoet, E.-P.-H., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	3,159	Id.	6	Gavroy, V., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	1,019	Id.
197	Haneuse, L.-A.-M.-J., lieutenant- colonel (art. 2, § 1 ^{er}).	54 ½	3,950	Id.	7	Grabame, E.-E., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	65	1,462	Id.
198	Balestrée, E.-F.-J., capitaine en second (art. 2, § 1 ^{er}).	48 ½	2,000	Id.	8	Martinelle, V., brigadier des doua- nes (art. 1, 8 et 13)	65	1,300	Id.
199	Parmentier, L.-J.-G., médecin de bataillon de 2 ^e classe (art. 19).	41	2,590	Id.	9	Caussin, F.-J., lieutenant des doua- nes (art. 3, 8 et 13).	60	1,402	Id.
200	Cumont, E.-F.-M.-H., capitaine commandant (art. 21).	58	1,077	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
10	Bocquet, C., receveur des contributions (art. 3 et 8).	59	4,120	563	34	Roels, E.-G.-A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	1,045	61
11	Minet, V.-E., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	67	2,806	Id.	35	Robert, A.-T., receveur des contributions (art. 3, 8 et 13).	65	1,611	77-78
12	Schils, P.-H., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	67	4,232	Id.	36	Celis, A.-E.-M.-A.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	40	592	61
13	Gerckens, E.-J.-C., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,310	Id.	37	Gérard, A.-J.-A., préposé des douanes (art. 3, 8 et 14).	39	300	Id.
14	Gobert, L.-J., préposé des douanes, (art. 3 et 8).	59	816	Id.	38	Dartienne, A.-J., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 13).	67	5,250	Id.
15	Van Voorlen, L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,050	Id.	39	Dutreloup, H.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,196	Id.
16	Van Damme, G.-E.-T., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,050	Id.	40	Buche, P.-C., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	51	778	Id.
17	Verhoeve, F., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	55	1,215	Id.	41	Schoeffer, J.-C.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	982	Id.
18	Didier, L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	57	853	Id.	42	De Brûycker, C.-L., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	847	Id.
19	Leruth, N.-E.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	66	2,473	46	43	D'hoore, E.-J., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	2,747	77-78
20	Boelens, J.-J., receveur des successions (art. 1, 8 et 13).	68	5,250	Id.	44	Deppé, A.-J.-A., sous-chef de bureau à l'Administration centrale de l'Enregistrement, etc. (art. 1, 8 et 13).	65	2,850	Id.
21	Begyn, P., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,047	Id.	45	Lesensang, F.-L., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,170	Id.
22	Musschoot, J.-L., vérificateur des douanes (art. 3 et 8).	60	2,778	Id.	46	Dropsy, A.-H., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	1,228	Id.
23	Houllin, A.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	70	5,374	Id.	47	Coorman, P.-C., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,080	Id.
24	Draux, C.-J., contrôleur des contributions (art. 1, 8 et 13).	66	4,500	Id.	48	Depierreux, V.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	847	Id.
25	Vanden Brande, A.-J., contrôleur des contributions (art. 3 et 8).	61	4,063	Id.	49	Philippe, J.-B., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	845	Id.
26	Duval, G.-L.-A.-G., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	68	4,494	Id.	50	Arnould, J.-N., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	997	Id.
27	Henrion, J.-B., commis des accises (art. 3, 8 et 13).	64	1,458	Id.	51	Janssen, J.-T., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	853	Id.
28	Denorme, A.-F., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,101	Id.	52	Vranken, P.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	1,035	Id.
29	Deschryver, A.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	63	923	Id.	53	Bradler, J.-B., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	997	101
30	Depas, D.-F., commis des accises (art. 3 et 8). Pension révisée La pension primitive est inscrite sous le n° 1.	60	1,059	61	54	Van Buyten, J.-F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	43	586	Id.
31	Naviaux, A.-E., préposé des douanes (art. 3 et 8).	58	530	Id.	55	Ruyffelaert, A., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,050	Id.
32	Sarton, A.-J.-S.-A., receveur des contributions (art. 3 et 8).	63	4,612	Id.	56	Missotten, L.-E., receveur des contributions (art. 3, 8 et 13).	61	2,568	Id.
33	Ferauge, E.-L.-J., receveur des contributions (art. 3 et 8).	57	4,231	Id.	57	Scaf, J.-A., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	872	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
58	Meysen, J.-A., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,050	101	81	Lamotte, L., brigadier des douanes (art. 3 et 8)	62	1,200	159
59	Gobert, F., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	54	875	Id.	82	Genonceaux, L.-J.-A., directeur de l'enregistrement, etc. (art. 1 et 8)	66	5,935	202
60	Billen, L., chef-timbreur à l'atelier général du timbre (art. 1, 8 et 13).	66	1,762	Id.	83	Le Quime, F.-A., contrôleur des contributions (art. 3 et 8).	62	4,268	Id.
61	Vermeulen, C.-E.-J.-A., receveur des droits de successions (art. 1, 8 et 13)	67	5,250	150	84	Serdobbel, E.-M.-M.-G., receveur des contributions (art. 3 et 8)	65	4,533	Id.
62	Dordu, L.-J., receveur des contributions (art. 3 et 8).	61	4,183	Id.	85	Leclercq, S.-J.-J., vérificateur des douanes (art. 3 et 8)	63	2,336	Id.
63	Gillet, N.-J., commis des accises (art. 5, 9 et 13).	58	1,500	Id.	86	Dewolf, J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,989	Id.
64	Marlier, P.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,533	Id.	87	Bivort, E.-F.-J.-G., commis aux écritures (art. 3 et 8).	62	1,959	Id.
65	Nicolas, H.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	63	1,046	Id.	88	Pauwels, A.-L., commis des accises (art. 3 et 8).	59	1,409	Id.
66	Rancy, L.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	45	516	Id.	89	Lamort, F.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8)	61	1,152	Id.
67	Bonnecompagnie, P.-F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	935	Id.	90	Tillieux, H., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,248	Id.
68	Huysmans, C.-G.-M.-J., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	59	1,510	Id.	91	Anciaux, H.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	1,301	Id.
69	Roux, U.-H.-L.-M., commis des accises (art. 3 et 8).	47	898	Id.	92	Duhem, L.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,275	Id.
70	Moré, A.-L.-T., commis des accises (art. 3 et 8).	56	1,332	Id.	93	Ghobert, H.-D.-A., brigadier des douanes (art. 3 et 8)	55	954	Id.
71	Bieghs, P.-M., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,350	Id.	94	Ghils, T.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,261	Id.
72	Duchesnet, J.-P., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	61	1,167	Id.	95	Sapart, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	975	Id.
73	Cornelis, E.-P., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,277	Id.	96	Boudart, T., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13)	65	1,123	Id.
74	Poncelet, J.-B., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	987	Id.	97	Magotte, J.-D., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	54	758	Id.
75	Vallaëys, J.-H., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	63	1,117	Id.	98	Techy, N.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,005	Id.
76	Moermans, J.-H., préposé des douanes (art. 3 et 8).	62	881	Id.	99	Henry, T., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8)	48	569	Id.
77	Massart, P.-B., préposé des douanes (art. 3 et 8).	58	992	Id.	100	Sanglier, J.-J.-G., préposé des douanes (art. 3 et 8).	58	958	Id.
78	Kuipers, E.-J.-H., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,037	Id.	101	Bertulot, J.-G.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	922	Id.
79	Leenders, D., préposé des douanes (art. 3 et 8).	62	1,010	Id.	102	Brunet, H., préposé des douanes (art. 3 et 8).	55	746	Id.
80	Aerts, C., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	65	1,463	Id.	103	Ghesquière, C.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	952	Id.
					104	Ulrichs, G.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	57	862	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
105	Delille, C., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,050	202	129	Reding, F.-E., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 15).	67	5,250	287-288
106	Marchal, J.-B.-J., brigadier des douanes (art. 5, 9 et 13).	58	1,275	216	130	Adam, C.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	68	2,747	Id.
107	Vancutsem, A.-J.-B., receveur des contributions (art. 3, 8 et 13).	65	4,189	Id.	131	Bande, H.-J., commis des accises (art. 3, 8 et 13).	64	1,465	Id.
108	Francis, N.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	66	2,594	Id.	132	Defoort, H., commis des accises (art. 3 et 8).	62	1,426	Id.
109	Guillbau, E.-F.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	48	941	Id.	133	Hougardy, J.-L., lieutenant des douanes (art. 5, 9 et 13).	65	1,800	Id.
110	Censier, E.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,280	Id.	134	Poelmans, P.-A., sous-lieutenant des douanes (art. 3 et 8).	57	1,410	Id.
111	Delahaut, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,107	Id.	135	Collin, L.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	66	1,157	Id.
112	Smet, F.-F., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	1,029	Id.	136	Rummens, H., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	1,261	Id.
113	Schnock, J.-N., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	901	Id.	137	Malghem, P., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	1,171	Id.
114	Vitrier, J.-P.-C., préposé des douanes (art. 3 et 8).	49	526	Id.	138	Collard, N.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,077	Id.
115	Lanszweert, B.-E., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	970	Id.	139	Catabien, H.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	1,013	Id.
116	Mauhin, V.-D.-J., préposé des douanes (art. 3, 8 et 14).	51	300	Id.	140	Cremeers, P.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,010	Id.
117	Tytgat, A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	1,024	Id.	141	Berben, H.-G., préposé des douanes (art. 3 et 8).	63	915	Id.
118	Vlyminckx, E.-F., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,050	Id.	142	Rymersdael, H., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,050	Id.
119	Dehaene, C.-T., préposé des douanes (art. 3 et 8).	64	972	Id.	143	Vangassen, L.-G., matelot des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,125	Id.
120	Coninx, J.-M., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	813	Id.	144	Noël, L.-E., brigadier des douanes (art. 3 et 8). (Pension révisée. Remplace la pension primitive inscrite en 1903.)	57	1,060	Id.
121	Vryens, R., préposé des douanes (art. 3 et 8).	62	874	Id.	145	Asselbergs, H.-J., directeur chef de service à l'Administration centrale de la Trésorerie et de la Dette publique (art. 1, 8 et 13).	70	7,200	348
122	Kortleven, R., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	1,019	Id.	146	Tumerelle, A.-E.-J.-C.-G., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 13).	67	5,250	Id.
123	Conings, P.-N., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	922	Id.	147	De Schodt, T.-U.-J.-L., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 13).	68	5,250	Id.
124	Spruyt, L.-J., brigadier des douanes et préposé au sauvetage (art. 3, 8 et 13).	59	1,715	Id.	148	Gosée, J.-A.-D., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	70	2,196	Id.
125	Masson, J., contrôleur des contributions (art. 3 et 8).	53	3,171	Id.	149	Reynders, M.-C.-H., receveur des contributions (art. 1 et 8).	67	5,015	Id.
126	Havenne, E.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	64	847	Id.	150	Accou, P., lieutenant des douanes (art. 3 et 8).	61	1,636	Id.
127	Feremans, L.-A.-E., géomètre du cadastre (art. 3 et 8).	47	812	Id.					
128	Van Billoen, V.-J., directeur des contributions (art. 1, 8 et 13).	70	6,000	287-288					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
151	Lemaire, J.-M., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,282	348	176	Ploeyaert, S.-F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	907	348
152	Huart, A.-F., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	61	1,248	Id.	177	Jusseret, P.-J., sous-brigadier des douanes. Pension révisée. La pension nouvelle figure sous le n° 204.	58	906	•
153	Smeulders, F.-L.-F., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,281	Id.	178	Briquet, F.-J., sous-brigadier des douanes.	69	961	•
154	Mercy, C.-J.-O., brigadier des douanes (art. 5, 9 et 13).	58	1,350	Id.	179	Lochtmans, L.-U.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	69	3,279	350-351
155	Caremme, J.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	1,179	Id.	180	Lefort, J.-B.-O., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	2,895	Id.
156	Vueghs, P.-L., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,145	Id.	181	Pirquin, A., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	3,868	Id.
157	Layon, A., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	63	1,146	Id.	182	Vandenhove, I.-J.-D., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	3,044	Id.
158	Quevrin, L.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,350	Id.	183	Vandeput, M., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,991	Id.
159	Vannoppen, N., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,321	Id.	184	Secrétin, E.-J.-J., géomètre du cadastre (art. 3 et 8).	40	335	Id.
160	Gaupin, L.-J., brigadier des douanes (art. 1 à 8).	65	1,245	Id.	185	François, E.-A., commis aux écritures (art. 1, 8 et 13).	65	1,725	Id.
161	Gauthier, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	935	Id.	186	Sencier, V.-J., commis des accises (art. 3 et 8.)	51	1,082	Id.
162	Dessoy, H.-J.-O., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	61	1,063	Id.	187	Hurel, E.-A., commis des accises (art. 3, 8 et 13.)	64	1,467	Id.
163	Lisfranc, L.-D., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	815	Id.	188	Haelbrecht, J.-A., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,350	Id.
164	Gustin, C.-E., préposé des douanes (art. 3 et 8).	54	458	Id.	189	Krack, J.-J.-C., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,285	Id.
165	Schobben, A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	56	877	Id.	190	Séba, J.-N.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,076	Id.
166	Lameire, H.-J.-P., préposé des douanes (art. 3 et 8).	57	1,020	Id.	191	Maréchal, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,111	Id.
167	Seutein, L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	814	Id.	192	Vandenabeele, C.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	65	944	Id.
168	Boeraeve, C.-J., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	990	Id.	193	De Pauw, P.-A., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	907	Id.
169	Leynen, P.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	927	Id.	194	Bénére, N., préposé des douanes (art. 3 et 8).	57	867	Id.
170	Driesen, L.-J., commis des accises (art. 3 et 8).	64	1,390	Id.	195	Dury, J.-B.-H., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	895	Id.
171	Bernard, L.-J., commis des accises (art. 3 et 8).	66	864	Id.	196	Desmijtter, B.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	63	920	Id.
172	Baré, J., timbreur (art. 1 et 8).	70	1,207	Id.	197	Gijkere, L.-A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	57	866	Id.
173	Deleuze, F.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	64	1,090	Id.	198	Bikar, J.-M., préposé des douanes (art. 3 et 8).	62	884	Id.
174	Wils, G.-F., commis des accises (art. 3 et 8).	51	1,055	Id.	199	Delcourt, F., vérificateur des douanes (art. 1, 8 et 13.)	63	2,362	9
175	Pâquet, E.-J., préposé des douanes (art. 5 et 9).	56	980	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
200	Jacques, J.-J., commis des accises (art. 3 et 8).	58	1,281	9	14	Colard, A.-J., chef-garde (art. 3 et 8)	48	1,178	55
201	Torreelle, L.-F., patron des embar- cations à vapeur de la douane (art. 1 et 8).	65	1,541	Id.	15	Van Gemert, P.-J.-E., percepteur de 1 ^{re} classe des postes (art. 3 et 8 § 1).	62	4,100	Id.
202	Rademakers, J.-H., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,088	Id.	16	Vandenhoeke, A.-L., facteur local (art. 3, 8 et 13)	60	1,050	Id.
203	André, J.-J., brigadier des doua- nes (art. 3 et 8).	61	1,201	Id.	17	Magniette, J.-B., facteur local (art. 1, 8 et 13).	65	1,050	Id.
204	Jusseret, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8.) Pension re- visée. La pension primitive figure sous le n ^o 136.	58	929	Id.	18	Voitout, C.-L., facteur local (art. 3, 8 et 13).	62	1,125	Id.
205	Jaumotte, J.-F., préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	62	983	Id.	19	Meura, F.-A.-J., facteur rural (arti- cles 3 et 8).	61	768	Id.
206	Navaux, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	1,053	Id.	20	Derepere, C.-L., facteur rural (art. 3 et 8).	57	639	Id.
	TOTAL . . . fr.		354,041		21	Demeyere, J.-J., facteur local (art. 3 et 8).	54	1,053	Id.
					22	Callewaert, J.-F., agréé (art. 1 et 8 § 1).	66	1,409	Id.
					23	Lacasse, E., chef-garde (art. 3 et 8 § 1).	64	1,587	Id.
					24	Klinck, J.-D., agréé (art. 3 et 8 § 1).	56	832	Id.
					25	Van den doorne, R.-S., agréé (art. 3 et 8 § 1).	52	930	Id.
					26	Goffin, C.-F.-J., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	45	1,087	Id.
					27	Dame Adans née Jungblut, C.-B.-C., commis d'ordre des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	40	552	Id.
					28	Doucet, C.-J., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1). Pension révisée. La pension pri- mitive figure dans les inscrip- tions de 1906).	59	2,036	138
					29	Heuschen J.-L., facteur rural (art. 3 et 8 § 2).	49	584	Id.
					30	Noël, P.-L., commis-chef au che- min de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	2,916	Id.
					31	Watteau, H., chef-garde (art. 3 et 8).	63	1,820	Id.
					32	Mainil, J.-B., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8 § 1).	62	411	Id.
					33	Hebrant, E.-J., premier commis des postes (art. 3 et 8 § 1).	62	1,829	Id.
					34	Turquin, D.-A., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	61	1,796	Id.
					35	Maturin P.-F.-B., chef de station (art. 3 et 8 § 1).	56	2,137	Id.

**Ministère des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes.**

Fonctionnaires et employés.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
36	Van der Meeren, D.-V.-M., commis- chef des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	55	2,400	138	58	Max, E.-L.-L.-A., inspecteur de direction au chemin de fer (arti- cles, 1, 8 § 1 et 15).	66	6,587	138
37	Dupire, P.-J.-B., premier commis des postes (art. 1 et 8).	65	2,307	Id.	59	Zone, G.-J., chef-garde (art. 1 et 8 § 2).	66	1,867	Id.
38	Billy, J.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	60	773	Id.	60	Libert, J.-J. contrôleur de 1 ^{re} cl. au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	3,781	Id.
59	Charles, J.-V., facteur local (art. 3 et 8).	59	899	Id.	61	Bertrand, A.-J., contrôleur de 1 ^{re} classe au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	3,995	Id.
40	Detourbe, F.-J., facteur rural (arti- cles 3 et 8).	58	726	Id.	62	Delogae, A.-J., chef de dépôt prin- cipal au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	3,082	Id.
41	Goring, A.-J.-F.-J., facteur local (art. 3 et 8).	54	760	Id.	63	Delarge, F.-H., directeur général des télégraphes (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	7,500	Id.
42	Van Geyt, A.-A., facteur local (art. 3 et 8).	54	770	Id.	64	Chaumont, J.-J.-A., inspecteur de 1 ^{re} classe au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	5,302	Id.
43	Charlier, F.-J., facteur rural (arti- cles 3 et 8).	50	560	Id.	65	Schuind, J.-P., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	2,182	Id.
44	Thioux, F.-N.-J., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	50	1,320	Id.	66	Vincart, F.-M.-P.-J., commis-chef des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	65	2,744	Id.
45	Desmet, G., chef-facteur des télé- graphes (art. 1 et 8 § 1).	65	1,400	Id.	67	Courtin, E.-O., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	58	1,725	Id.
46	Lepoivre, L.-H.-J., chef-garde (arti- cles 3 et 8).	61	1,688	Id.	68	Dupont, L., commis-chef des télé- graphes (art. 3 et 8 § 1).	56	2,300	Id.
47	Desmet, E.-A.-C., chef-garde (arti- cles 3 et 8).	55	535	Id.	69	Vallée, A.-E.-G., premier commis des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	38	728	Id.
48	Piton, H.-J., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1). Pension révisée La pension nouvelle sous le n° 115.	54	1,077	Id.	70	Dame Colin, née François, J., commis d'ordre des télégraphes (art. 3, 8 § 1 et 14).	35	300	Id.
49	Destrée, C.-J., chef de section de de 1 ^{re} classe au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	51	1,738	Id.	71	Carlier, L.-J., auxiliaire au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	49	817	Id.
50	Dame Arcq, née Dumont, M.-J., commis d'ordre des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	40	565	Id.	72	Aspesslagh, A.-A., chauffeur au ser- vice de la marine (art. 3 et 9)	35	478	Id.
51	Courtin, A.-J., conseiller des che- mins de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	7,297	Id.	73	Vanhooren, L.-J., chauffeur au ser- vice de la marine (art. 3 et 8)	61	943	Id.
52	Cocquyt, A.-C., premier chef-garde (art. 1, 8 et 15).	66	2,625	Id.	74	Brackx, L.-J. pilote, (art. 3 et 8).	52	1,857	Id.
53	Koudden, P.-H.-J., chef de divi- sion de 1 ^{re} classe au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	66	3,839	Id.	75	Vanwelsenaers, H.-A.-J., élève- pilote (art. 3, 8 et 14).	31	500	Id.
54	Bollekens, L., chef de station de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8 § 1).	66	4,218	Id.	76	Garnir, J.-L., administrateur des chemins de fer (art. 1, 8 § 1 et 15).	67	7,500	Id.
55	Fichefet, L.-J., chef de station de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8 § 1).	66	4,004	Id.	77	Trivier, H.-H., percepteur des postes de 1 ^{re} classe (art. 3 et 8 § 1).	61	3,977	Id.
56	de Pruyssenaere, L.-A.-J., direc- teur d'administration au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	7,005	Id.	78	Lamolionne, E.-H.-J., facteur local (art. 1, 8 et 15).	65	1,125	Id.
57	Brulé, L.-J., chef de division de 1 ^{re} classe au chemin de fer (arti- cles 1 et 8 § 1).	60	3,581	Id.	79	Havaux, B.-G., facteur local (arti- cles 3 et 8).	56	956	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
80	Masse, J.-B.-A., facteur rural (art. 5 et 8).	54	778	158	100	Vandevelde, L.-E., chef-garde (ar- ticles 5, 8 et 15).	64	1,950	158
81	Van der Stichele, E.-J., facteur local (art. 5 et 8).	45	608	Id.	101	Denis, F.-J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	59	1,971	Id.
82	Stévert, L.-J., conducteur méca- nicien au service des constructions maritimes (art. 1 et 8)	67	2,975	Id.	102	Bemindt, J.-F., facteur de station (art. 5 et 8).	58	1,281	Id.
83	Voncken, P.-G.-S., percepteur des télégraphes de 1 ^{re} classe (arti- cles 1, 8 § 1 et 15).	67	4,681	Id.	103	Flament, M., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1)	55	945	Id.
84	Gonze, A.-D., receveur-chef de 1 ^{re} classe au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	3,047	Id.	104	Renard, D.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	55	900	Id.
85	Lutzenrath, F.-J.-J., chef-garde de phare (art. 1 et 8 § 1).	66	1,667	Id.	105	Boulangier, T., commis d'ordre des postes (art. 5 et 8 § 1).	40	558	Id.
86	Dufour, F.-L., chef de bureau prin- cipal au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	4,493	Id.	106	Dupont, E.-J.-B., facteur local (art. 1, 8 et 15).	65	1,200	Id.
87	Meuffels, C.-B.-T.-J., percepteur des postes de 1 ^{re} classe (art. 1, 8 et 15).	66	4,568	Id.	107	Vandiest, F., facteur local (art. 1, 8 et 15).	65	1,125	Id.
88	Mairaux, E.-P.-C., chef de bureau principal au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	5,036	Id.	108	Degezelle, A.-C., facteur rural (ar- ticles 5 et 8).	62	775	Id.
89	Duval, J.-B.-L.-W., receveur-chef de 1 ^{re} classe au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	5,818	Id.	109	Grosjean, A.-M.-F., percepteur des postes (art. 1 et 8 § 1).	65	1,500	Id.
90	Pierrot, F.-E., sous-percepteur des postes (art. 1 et 8).	66	749	Id.	110	Ferir, J.-B.-E.-J., chef de station (art. 1 et 8 § 1).	65	4,055	Id.
91	Vervoort, C.-J., sous-percepteur des postes (art. 1 et 8 § 1).	66	480	Id.	111	Demanet, L., chef de division de 1 ^{re} classe au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	4,228	Id.
92	Vantholl, E.-H.-J.-B., directeur des service des télégraphes (art. 1, 8 § 1 et 15)	66	6,587	Id.	112	Denis, G., chef-garde (art. 5 et 8).	56	1,857	Id.
93	Vanderplasse, L.-J., commissaire maritime de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8 § 1).	66	3,713	Id.	113	Macquet, E.-L.-P., agréé (art. 5 et 8 § 1).	56	832	Id.
94	Vanhulst, H.-A., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	2,525	Id.	114	Quoilin, S.-M.-J.-L., percepteur des postes (art. 5 et 8 § 1).	59	5,194	Id.
95	Barthelemi, O.-J., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	933	Id.	115	Piton, H.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1) Pension révisée. La pension primitive figure sous le n° 48.	54	1,087	Id.
96	Brasseur, H.-A., percepteur prin- cipal des postes (art. 1, 8 et 15).	66	4,793	Id.	116	Goffin, F.-E., conseiller des chemins de fer (art. 1, 8 § 1 et 15).	67	7,500	Id.
97	Delville, V., chef de bureau des postes (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	3,743	Id.	117	Dirickx, L.-F., garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	55	443	Id.
98	Hubert, F., premier chef-garde (art. 1, 8 § 2 et 15).	65	2,486	Id.	118	Goose, M., chef de station (art. 5 et 8 § 1).	64	3,082	Id.
99	Van Calik, F.-C., commis-chef au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 15).	65	5,000	Id.	119	Derucette, N., chef-garde (art. 5 et 8).	61	1,826	Id.
					120	Cornand, B.-J.-J.-M., chef de divi- sion des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	54	5,032	Id.
					121	Cambron, L.-M., percepteur des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	52	1,956	Id.
					122	Walbrecq, A., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	47	1,151	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
123	Noels, J.-F., facteur de station (art. 3 et 8 § 1).	44	621	138	147	Ghys, A.-F., pilote (art. 3 et 8).	61	1,760	209
124	Dame Tommelin, née Brulé, E.- M.-T., commis d'ordre des télé- graphes (art. 3 et 8 § 1).	39	326	Id.	148	Devoghel, D.-A., pilote (art. 3 et 8).	50	1,672	Id.
125	Boonen, F.-F., facteur local (art. 3 et 8).	62	1,011	Id.	149	Coppen, C.-J.-B.-A., pilote (art. 3 et 8).	57	1,786	Id.
126	Vander Meulen, P., facteur rural (art. 3 et 8).	62	786	Id.	150	Gyselincx, A., facteur local (art. 1, 8 et 13).	65	1,200	Id.
127	Seghers, F., facteur local (art. 3 et 8).	62	957	Id.	151	Van Ranst, A.-A., facteur local (art. 1 et 8).	65	1,019	Id.
128	De Waele, J., facteur rural (art. 3 et 8).	61	712	Id.	152	Bouffé, J.-B., facteur trieur (art. 1, 8 § 2 et 13).	65	1,415	Id.
129	Lime, A.-P.-G., facteur local (art. 3 et 8).	59	1,194	Id.	153	Combel, F.-J., facteur rural (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.
130	Creyf, A.-P., facteur local (art. 3 et 8).	57	954	Id.	154	Laurent, F.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	59	748	Id.
131	Duerinckx, P.-F., facteur local (art. 3 et 8).	49	859	Id.	155	Arits J.-D., chef de station (art. 1 et 8 § 1).	65	2,077	Id.
132	Pirard J.-H.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	45	529	Id.	156	Vervloet, J.-J., receveur de 1 ^{re} cl. au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	3,072	Id.
133	Periot, J.-P., commis-chef des postes (art. 3 et 8 § 1).	58	2,488	Id.	157	Carpentier, P.-F.-J., chef-garde (art. 3 et 8).	64	1,857	Id.
134	Aadt, P., facteur de station (art. 1 et 8 § 1).	65	1,120	Id.	158	Sleypen, A.-A.-J.-M., premier com- mis des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	42	1,110	Id.
135	Nevelsteen J.-B., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	1,950	Id.	159	Rubens, J., chef-garde (art. 3 et 9).	40	983	Id.
136	Duquenne, J., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,758	Id.	160	Dubus, V.-P.-J., commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	54	425	Id.
137	Henroy, F.-J., chef-garde (art. 3, 8 et 13).	65	1,950	Id.	161	Baels, A.-A., patron-pilote (art. 3, 9 et 13).	60	2,025	Id.
138	Pholien, C.-M.-L., commis d'ordre au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	58	571	Id.	162	Gofflot, E.-J., facteur local (art. 1 et 8).	65	925	Id.
139	Plumet, A., chef-garde (art. 3 et 8).	55	1,560	Id.	163	Buyck, H.-A., facteur rural (art. 1, 8 § 2 et 13).	65	836	Id.
140	Forge, L.-D.-W.-J., chef-garde (art. 3 et 8).	50	1,404	Id.	164	Facon, J.-B., facteur local (art. 3, 8 et 13).	65	1,125	Id.
141	Veuve Vandeven, née Van Nooten, J.-M.-J., sous-perceptrice des postes (art. 3 et 8 § 1).	66	321	Id.	165	Joue, J.-B., facteur local (art. 3 et 8).	62	846	Id.
142	Desaunois, P.-C.-H., agréé au che- min de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	1,295	Id.	166	Coeckelberghs, A., facteur trieur (art. 3 et 8).	58	1,425	Id.
143	Gaspar, M.-G., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	55	1,685	Id.	167	Janson, A.-J., facteur local (art. 3 et 8).	58	935	Id.
144	Gréant, P.-C., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	51	1,515	Id.	168	Van Mechelen, P.-A., directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	5,201	Id.
145	Loir, A.-S., commis-chef au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	45	1,425	299	169	Monfort, H.-J., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	1,769	Id.
146	Lacroix, C.-A.-J., commis d'ordre au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	44	884	Id.	170	Marboin, A.-L.-J., chef de bureau des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	60	3,229	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
171	Mol, F.-J.-J.-B., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	50	1,290	299	194	Rijckaert, F.-A., chef de bureau principal aux bureaux ambu- lants des postes (art. 1, 8 et 13).	65	4,262	299
172	Van Eeghem, J.-B.-J., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	47	795	Id.	195	Dame veuve Gille, née Houdet, M.-T.-M., sous-perceptrice des postes (art. 3 et 8 § 1).	62	520	Id.
175	De Hondt, J.-J., pilote (art. 3, 9 et 13). Pension révisée. La pen- sion primitive figure dans les inscriptions de 1906.	61	1,875	Id.	196	Van Praet, E.-L., sous-perceuteur des postes (art. 3 et 8 § 1).	56	400	Id.
174	Vanhove, D.-A., pilote (art. 3 et 8).	52	1,597	Id.	197	Ferauge A.-E.-A., commis d'ordre des postes (art. 3 et 8 § 1)	42	614	Id.
175	Nicolay, J.-E., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	2,933	Id.	198	Dehertogh, J., expéditionnaire au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1)	59	1,029	Id.
176	Maujean, N., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	1,950	Id.	199	Bertho, J.-L.-T.-J., premier com- mis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	54	1,365	Id.
177	Hansen, D., chef de station (art. 1 et 8 § 1)	65	2,870	Id.	200	Croufier, P.-J., facteur local (art. 3 et 8).	64	1,112	Id.
178	Luyts, G.-E.-L., commis-chef au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	63	2,657	Id.	201	Smagge, L., gardien de phare (art. 3 et 8).	62	759	Id.
179	Désir, D.-J., chef-garde (art. 3, 8 et 13).	62	1,950	Id.	202	Ardaen, A.-G., matelot de bateau- phare (art. 3 et 8).	55	1,019	Id.
180	Charon, D., commis-chef au che- min de fer (art. 3 et 8 § 1).	55	1,878	Id.	203	Groenendaels, M.-J.-P.-O.-N.-J., commis d'ordre au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1)	51	1,026	Id.
181	Baudot, A.-J., dessinateur-expédi- tionnaire au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1)	45	950	Id.	204	Vanhoutte, D.-A., pilote (art. 3 et 8).	51	1,322	Id.
182	Blondé, P.-A., matelot-sauveteur (art. 1 et 8).	65	215	Id.	205	Deworme, F.-F., facteur local (art. 1, 8 et 13).	65	883	Id.
183	Lambinon, F.-J., facteur local (art. 3 et 8).	61	1,193	Id.	206	Degheselle, E.-D.-A., facteur local (art. 3, 8 et 13).	63	1,050	Id.
184	Remy, H.-T.-J., facteur local (art. 3 et 8).	51	756	Id.	207	Beirnaert, J.-F., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	62	750	Id.
185	Dengis, L., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	66	1,950	Id.	208	De Dycker, L., facteur rural (art. 3 et 8).	60	821	Id.
186	Delhaye, M.-D., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	2,238	Id.	209	De Zitter, E., facteur rural (art. 3 et 8).	54	528	Id.
187	Verspreuwen, F.-J.-J., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	2,581	Id.	210	Dermine, E.-J., facteur local (art. 3 et 8).	49	690	Id.
188	Godeaux, H., chef de station (art. 1 et 8).	65	2,998	Id.	211	Dubois, A.-F.-G., facteur rural, (art. 3, 8 § 2 et 14).	32	300	Id.
189	Waldack, H.-A., percepteur de 1 ^{re} classe des postes (art. 3 et 8).	64	4,359	Id.	212	Fourmentin, B., commis des postes, (art. 3 et 8 § 1).	42	708	Id.
190	Vingheroets, F.-A., pilote (art. 3, 8 et 13)	59	1,875	Id.	213	Burton, H., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	1,765	Id.
191	Dame Dineur, née Léotard, E.-M.- J., commis d'ordre des télé- graphes (art. 3 et 8 § 1).	45	750	Id.	214	Grégoire, L.-V., facteur rural (art. 1 et 8).	65	691	Id.
192	Vandendriessche, G.-E.-A., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	33	660	Id.	215	Duchateaux, A.-P., facteur de sta- tion (art. 1 et 8)	65	1,260	Id.
193	Kersse, R.-A.-J., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	33	650	Id.	216	Alexander, L.-E., 1 ^{er} chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	2,508	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
217	Toussaint, V.-J., chef de station (art. 1 et 8 § 1).	65	2,356	299	241	Destexhe, C.-J., facteur de station (art. 1 et 8 § 1)	65	1,341	123
218	Maes, E., chef de bureau des télé- graphes (art. 3 et 8 § 1).	64	3,554	Id.	242	Achten, J., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	1,035	Id.
219	Feyaerts, P., facteur de station (art. 3 et 8 § 1).	64	1,297	Id.	243	Devesse, N.-J., 1 ^{er} commis au che- min de fer (art. 3 et 8 § 1)	54	1,705	Id.
220	Henin, E.-F., chef de station (art. 3 et 8 § 1).	60	2,711	Id.	244	Tielemans, J., patron au service de la marine (art. 3 et 8).	46	1,163	Id.
221	Dryon, M., agréé (art. 3 et 8 § 1).	60	1,222	Id.	245	Bona, A.-F., percepteur des postes (art. 3 et 8 § 1).	59	3,194	Id.
222	Heymans, T., chef-garde (art. 3 et 9).	48	1,443	Id.	246	Demey L.-J., maître à bord des paquebots de l'État (art. 1 et 8).	65	1,272	Id.
223	Lambert, A.-J., commis d'ordre au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	44	631	Id.	247	Beaudet, D.-P.-J., facteur local (art. 1, 8 § 2 et 13).	65	1,125	Id.
224	Dosogne, A.-J., garde au chemin de fer (art. 3, 8 et 14).	42	300	Id.	248	Blom, E., facteur trieur (art. 3 et 8).	59	1,259	Id.
225	Hoffmann, H.-E.-J., chef-garde (art. 3 et 9).	40	1,051	Id.	249	Mercier, J.-F., facteur local (art. 3 et 8).	56	1,066	Id.
226	Laurent, E.-F., commis d'ordre des postes (art. 3 et 9).	43	1,083	Id.	250	Resboux, A.-A., facteur local (art. 3 et 8).	54	851	Id.
227	Tilleman, L., agent de la police maritime (art. 3 et 8).	61	1,333	Id.	251	Ringlet, E.-F., facteur rural (art. 3 et 8)	50	630	Id.
228	Palmans, J.-H., facteur local (art. 1, 8 et 13).	65	1,087	Id.	252	Latour, L.-D., facteur local (art. 3 et 8).	48	553	Id.
229	Vossius, S.-E., facteur local (art. 1, 8 et 13).	65	943	Id.	253	Dupont, F., chef-garde (art. 3 et 9).	47	1,450	Id.
230	Viaene, F.-P., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	61	825	Id.	254	Pilate, V.-F., chef-garde (art. 3 et 9).	36	819	Id.
231	Laval, A.-J., facteur local (art. 3, 8 et 13).	60	1,200	Id.	255	Raepsaet, P.-J., commis-chef des télégraphes (art. 1 et 8 § 1).	65	2,894	Id.
232	Hubin, E.-G., facteur rural (art. 3 et 8).	60	819	Id.	256	Lestabel, L.-F., matelot-sauveteur (art. 3, 9 et 14).	48	155	Id.
233	Reymen, E.-H.-J., commis des postes (art. 3 et 8 § 1).	56	457	Id.	257	Brihay, N.-A., commis d'ordre au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	45	647	Id.
234	Buyst, G.-J.-E.-D., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	2,273	Id.	258	Naudts, J.-S., premier commis des postes (art. 3 et 8)	65	2,170	Id.
235	Kaesch, R.-J., facteur de station (art. 3 et 8).	63	1,138	Id.	259	Bert, C.-A., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	62	2,178	Id.
236	Claisse, E.-F.-S., inspecteur de direction au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	6,600	Id.	260	Wins, J.-E.-L., chef de station (art. 3 et 8 § 1).	61	2,560	Id.
237	Bral, J.-E., agent de la police maritime (art. 1, 8 et 13).	63	1,411	Id.	261	Vandenberghe, J.-H., chef de sta- tion (art. 3 et 8 § 1).	59	1,676	Id.
238	Hollants, L.-T., commis-chef des postes (art. 3 et 8 § 1).	57	2,032	Id.	262	Raedermecker, J.-N.-G.-J., facteur rural (art. 1, 8 et 13).	65	865	Id.
239	Houtefelt, L., facteur local (art. 3, 8 et 14).	53	300	125	263	Vandaele, J.-A., facteur local (art. 3 et 8).	61	940	Id.
240	Versavel, T.-A., facteur local (art. 3 et 9).	47	774	Id.	264	Leroy, H.-L.-J.-H., facteur local (art. 3, 8 et 13).	60	1,013	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
265	Eloy, C.-J., facteur local (art. 5 et 8).	58	1,021	Id.	9	M ^{lle} Thys, M.-L., institutrice d'école moyenne de l'État.	50	10	•
266	Harzimont, Z.-J., facteur local (art. 5 et 8).	58	836	Id.	10	M ^{lle} Doyen, M.-J.-D., institutrice à l'école d'application annexée à l'école normale de l'État à Liège.	60	361	•
267	Vereecken, A.-L., facteur local (art. 5 et 8).	57	622	Id.	11	Mellmann, L.-H.-M., professeur honoraire de l'athénée royal d'Anvers.	60	3,161	•
268	Simon, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	54	568	Id.	12	Nevis, A.-G.-H., inspecteur principal honoraire de l'enseignement primaire.	60	2,030	•
269	Bande, J.-J., facteur local (art. 5 et 8).	54	768	Id.	13	Nectesonne, C.-L., professeur honoraire de l'athénée royal d'Anvers.	61	1,369	•
270	Vandebos, P.-H., chef-garde (art. 5, 8 et 15).	65	1,050	Id.	14	Valentin, G.-E., préfet des études honoraire de l'athénée royal d'Ixelles.	57	5,000	•
271	Taburiaux, E.-G., chef-garde (art. 5 et 8).	58	1,687	Id.	15	Kurth, G.-J.-F., professeur émérite de l'université de l'État à Liège.	59	0,000	•
272	Harlacher, F.-G., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	65	1,915	Id.	16	M ^{lle} Alard, M.-T.-A., régente honoraire de l'école normale de l'État à Arlon.	61	1,875	•
273	Van den Berghe, H.-J.-G., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	54	602	Id.	17	Brohée, H.-A.-A., inspecteur principal honoraire de l'enseignement primaire	61	1,110	•
	TOTAL. . . fr.		470,565		18	Mathijs, G.-A., professeur honoraire de l'athénée royal de Gand	61	3,524	•
	Ministère des Sciences et des Arts.				19	M ^{lle} Simons, C.-E., inspectrice honoraire des écoles normales primaires de l'État à Hérentals.	61	308	•
	<i>Pensions civiles.</i>				20	M ^{me} Dubois-Hebbelinck, C.-C.-J.-M., maîtresse de musique honoraire à l'école moyenne de l'État à Pecq.	60	175	•
1	Smets, A.-L., professeur aux écoles normales communales de Bruxelles.	56	365	•	21	Beernaert, T.-C., professeur honoraire de l'athénée royal d'Anvers	60	3,885	•
2	M ^{me} veuve Van Loo-Van Melle, H.-C., directrice de l'école normale de l'État à Hoboken.	58	1,829	•	22	M ^{me} Preys-Carlier, L., régente à l'école moyenne de l'État à Hasselt	44	1,306	•
3	Sabbe, J.-L.-M., professeur à l'athénée royal de Bruges.	61	3,792	•	23	Bequart, J.-E., buissier de 1 ^{re} classe au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	67	1,394	•
4	Schotte, R.-A.-T., directeur honoraire de l'école moyenne de l'État à Lierre.	61	3,726	•	24	Van Eepoel, Th., inspecteur cantonal honoraire de l'enseignement primaire.	60	1,901	•
5	Goffart, H.-P., directeur honoraire de l'école normale primaire et de la section normale moyenne de Nivelles.	60	5,000	•	25	Carly, F.-Ph.-J., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'État à Châtelet.	59	1,162	•
6	Dewaele, C., professeur honoraire de l'école normale primaire et de la section normale moyenne de l'État à Gand.	61	3,866	•	26	Remy, A.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État à Châtelet.	57	1,223	•
7	M ^{lle} Rose, S.-M., directrice de l'école normale de l'État à Tournai.	54	2,483	•	27	Dumoulin, L.-J.-A., surveillant honoraire de l'athénée royal d'Ostende.	60	1,263	•
8	Brouwers, J.-J.-H., instituteur à l'école moyenne de l'État à Nieupoort.	50	1,218	•	28	Dorsinfang, J.-T., inspecteur cantonal honoraire de l'enseignement primaire à Namur.	61	1,868	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
29	Dewinter, J.-B., professeur de musique à l'école moyenne communale et à l'école moyenne de l'État à Louvain.	60	108	•	48	Libotte, J.-P.-F., chef de division honoraire au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	67	3,505	•
30	Rutten, P.-M.-E., professeur honoraire de l'athénée royal d'Anvers.	60	1,602	•	49	Maas, P.-J.-L., professeur honoraire de l'athénée royal de Liège	50	3,107	•
31	Genonceaux, L.-E.-J., directeur honoraire de l'école moyenne de l'État à Huy.	61	3,984	•	50	Gillis, J.-A., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'État à Hal.	56	2,148	•
32	Calande, E.-J., régent à l'école moyenne de l'État à Gosselies.	51	1,087	•	51	van Ootegem, E.-J., économiste à la section normale de l'État à Hasselt	57	1,771	•
33	Defgnée, V.-F.-J., professeur honoraire de l'athénée royal d'Ath.	61	4,070	•	52	Cruls, P.-F.-A., conducteur principal honoraire de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées, détaché en qualité de maître de topographie à l'école du génie civil de Gand.	67	5,250	•
34	Polderman, Ch.-L., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'État à Bruges	54	1,625	•	53	M ^{me} veuve Drugmand-Behin, J., institutrice honoraire de l'école moyenne de l'État à La Louvière.	51	1,173	•
35	Delpire, L., régent honoraire de l'école moyenne de l'État à Laeken.	60	1,684	•	54	Swennen, F.-A., régent à l'école moyenne de l'État à Mons.	59	1,509	•
36	Hardy, A.-J., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'État à Visé.	60	2,236	•	55	M ^{me} veuve Verhoogen-De Ghistelles, R.-H.-L., professeur de dessin à l'école moyenne de l'État à Molenbeek-Saint-Jean	48	575	•
37	Duchamps, E.-J., professeur honoraire à l'athénée royal d'Ixelles	55	2,009	•	56	M ^{me} Smets-Devetter, C.-A., professeur à l'école normale communale de Bruxelles	56	112	•
38	Lambrecht, L.-C., professeur à l'école normale communale de Bruxelles.	60	492	•	57	Hamesse, V. J.-G., conservateur honoraire du matériel du musée scolaire national.	67	2,301	•
39	Barzin, P.-E., régent honoraire de l'école moyenne de l'État à Spa	60	2,393	•	58	Largefeuille, H.-J., surveillant à l'athénée royal de Verviers.	55	1,605	•
40	Schoonjans, J.-B., portier-concierge à l'école moyenne à l'État à Termonde.	73	175	•	59	M ^{lle} Delcourt, E.-M., directrice honoraire de l'école moyenne de l'État à Nieupoort.	60	2,715	•
41	Piters, A.-T.-J., professeur honoraire de l'athénée royal de Gand	60	4,258	•	60	Van den Branden, F.-J.-M., professeur honoraire au Conservatoire royal de musique flamand à Anvers.	69	318	•
42	Bender, H.-J.-C., directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	67	6,440	•	61	Demasy, H.-J.-A., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'État à Jumet.	56	1,208	•
43	Ley, R.-F., professeur honoraire de la section normale primaire de l'État et professeur à l'école normale de Bruxelles.	60	1,453	•	62	Boeyen, R., huissier de 2 ^{me} classe au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	75	1,178	•
44	M ^{lle} Pieret, V.-A., institutrice honoraire de l'école moyenne de l'État à Namur.	60	953	•	63	M ^{lle} Popelin, M.-J.-F., directrice honoraire de l'école moyenne de l'État à Laeken.	60	1,545	•
45	Herry, A.-J., régent honoraire de l'école moyenne de l'État à Verviers.	61	1,751	•	64	Wittebrood, L.-J., directeur de l'école de musique à Ypres.	61	564	•
46	M ^{lle} Weisgeber, C., régente à l'école moyenne de l'État à Lokeren.	50	1,606	•	65	Raijmaekers, J.-B., professeur honoraire au Conservatoire royal de musique d'Anvers. Pension révisée. Voir n° 86.	60	202	•
47	Anciaux, L.-J., secrétaire trésorier du bureau administratif de l'école moyenne de l'État à Walcourt.	68	175	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .
66	Colens, J.-A.-J., conservateur honoraire du dépôt des archives de l'État à Bruges.	67	4,083	•	85	Brunfaut, J.-A., surveillant en chef aux musées royaux des arts décoratifs et industriels.	81	1,202	•
67	M ^{me} veuve Mayaudon-De Pauw, M.-Th.-W.-A., régente à l'école moyenne de l'État à Malines.	48	746	•	86	Raijmaekers, J. B., professeur honoraire du Conservatoire royal de musique d'Anvers. Pension révisée. Voir n° 65.	69	716	•
68	De Moor, J.-F., professeur honoraire de l'athénée royal de Liège.	57	3,741	•					
						TOTAL . . . fr.		177,056	
69	M ^{lle} Rose, M.-D., régente à l'école normale de l'État à Tournai.	52	2,624	•					
70	Baillien, C.-M., professeur honoraire de l'école normale de l'État à Huy.	60	1,524	•		Ministère de l'Intérieur.			
						<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
71	Delecloz, H.-J., concierge à l'Université de Liège.	67	1,520	•	1	Evrard, P.-J., chef de division honoraire de l'administration provinciale de Namur (art. 1 et 8).	65	2,814	•
72	Van Eyken, A., secrétaire-trésorier du bureau administratif de l'école moyenne de l'État à Molkenbeck-Saint-Jean.	48	230	•	2	De Pauw, G., directeur honoraire de l'administration provinciale de la Flandre orientale (art. 1 et 8).	65	5,280	•
73	M ^{me} Nalis-Voet, C., concierge à l'école normale de l'État à Bruxelles.	55	656	•	3	Frère, D.-D.-J., chef de bureau au commissariat de l'arrondissement de Charleroy (art. 1 et 8).	70	1,855	•
74	Dombrez, H.-L.-J., professeur honoraire de l'athénée royal d'Ixelles.	56	3,284	•	4	Debecker, A.-J., chef de division à l'administration provinciale du Brabant (art. 1 et 8).	67	3,840	•
75	Discailles, E.-Ch.-L.-J., professeur émérite de l'Université de Gand.	70	8,000	•	5	Stiénon, F.-E., chef de bureau à l'administration provinciale du Luxembourg.	67	3,600	•
76	M ^{me} Van Humskerke-De Greift, J.-F.-M.-T., directrice de l'école moyenne de l'État à Termonde	45	1,823	•	6	Vannieuwerburgh, A.-J., chef de bureau à l'administration provinciale de la Flandre occidentale.	67	2,423	•
77	Willems, L., appariteur à l'Université de Gand.	67	2,504	•	7	Bolland, A., chef de division à l'administration provinciale de Namur.	65	4,015	•
78	Alexandre, G.-H.-J., régent et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'État à Saint-Ghislain.	41	1,075	•	8	Vander Goten, née Meert, A.-M. (Yeuve), balayeuse à la Chambre des Représentants.	70	600	•
79	M ^{lle} Offermann, Y.-M.-M., professeur d'anglais à l'école normale communale de Bruxelles.	60	100	•					
80	Joly, A.-A.-C.-C., surveillant aux musées royaux de peinture et sculpture.	69	535	•					
						TOTAL . . . fr.		24,407	
81	Haseleer, E.-A., conservateur honoraire de la bibliothèque royale.	67	2,782	•		Ministère des Travaux publics.			
						<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
82	M ^{me} Faignaert, née De Rhode, M.-T., professeur honoraire au Conservatoire royal de musique à Bruxelles.	71	1,500	•	1	Snels, J.-P., pontier	68	505	•
83	Dubois, A.-J.-C., conservateur au musée royal d'histoire naturelle.	68	4,520	•	2	Gréban de Saint-Germain, F.-E.-B.-J., directeur à l'administration centrale des Ponts et Chaussées.	60	5,811	•
84	Couplet, F.-H., surveillant aux musées royaux des arts décoratifs et industriels.	71	545	•	3	Smits, M.-J.-L., commis des Ponts et Chaussées	65	2,053	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
4	Van Herk, J.-I., éclusier	66	667	•	4	Denoël, F.-F.-L., juge de paix du canton de Limbourg (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867)	70	3,495	17
5	Van Rollegheem, J.-A.-J.-M., commis- chef adjoint des Ponts et Chaussées.	52	2,150	•					
6	Derij, G.-A., commis des Ponts et Chaussées	59	1,812	•	5	Vanwerveke, J.-A., conseiller hono- raire à la Cour de cassation (lois des 21 juillet 1844 et du 25 juillet 1867).	59	11,390	Id.
7	Pintelon, L.-J.-T., pontier-percep- teur.	49	503	•	6	Moutarde, N.-E., chef surveillant à la prison de Liège (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	62	1,980	Id.
8	Lienard, J.-L., pontier	66	556	•					
9	Coulon, D., chef de division à l'ad- ministration centrale des Ponts et Chaussées.	65	4,513	•	7	Mys, E.-L., instituteur à la prison centrale de Gand (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	65	1,342	Id.
10	Fendius, A.-E., inspecteur général des Ponts et Chaussées.	65	7,000	•					
11	Donnée, I., pontier	66	576	•	8	Perot, J.-H.-E.-J., conseiller hono- raire à la Cour d'appel de Liège (lois des 21 juillet 1844 et 25 juil- let 1867).	72	9,535	Id.
12	Hillebrant, L.-A., chef aide-éclusier (art. 1 ^{er} et 8).	67	720	215					
13	Favrod, V., éclusier (art. 1 ^{er} et 8).	69	670	Id.	9	Verheyden, P.-D., greffier de la justice de paix d'Audenarde (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886)	70	2,450	Id.
14	Abeele, L.-J.-A., éclusier-percep- teur (art. 1 ^{er} et 8).	66	1,343	254					
15	Lefebvre, P., éclusier (art. 3 et 8).	61	763	Id.	10	Aerts, E.-M.-T., procureur du roi à Malines (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	7,050	28
16	Vilain, L.-A., pontier-contrôleur (art. 3 et 8).	62	795	276					
17	Delbart, V.-J., surveillant-princi- pal (art. 1 ^{er} et 8).	68	2,376	Id.	11	Theijssens, J.-F.-E.-P., conseiller à la Cour de cassation (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	67	10,906	66
18	Barri, L., éclusier (art. 1 ^{er} et 8) .	67	805	Id.	12	Broeckaert, J.-B., greffier du tri- bunal de Termonde (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	70	4,266	91
19	Bockstaël, J., surveillant-principal des Ponts et Chaussées (art. 1 ^{er} et 8).	72	2,419	335					
20	Robert, A.-J., éclusier-barragiste- receveur (art. 3 et 8)	62	871	Id.	13	Jabot, F., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison centrale de Louvain (lois des 21 juillet 1844 et 10 jan- vier 1886).	66	1,503	108
	TOTAL . . . fr.		36,908		14	Husson, J.-J., surveillant en chef à l'école de bienfaisance de l'Etat à Reckheim (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 jan- vier 1886).	72	1,125	70
	Ministère de la Justice.				15	Hanlet, L.-J.-R., secrétaire du par- quet de Verviers (lois des 21 juil- let 1844 et 10 janvier 1886).	65	3,567	120
	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés</i>				16	Seghers, E.-F., secrétaire du par- quet de Courtrai (lois des 21 juil- let 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	60	3,462	145
1	Buekenhout, P.-J., commis- sionnaire-barbier à la prison secon- daire de Louvain (lois des 21 juil- let 1844 et 10 janvier 1886).	65	796	297					
2	Lagae, J.-I., juge de paix du 2 ^{me} canton de Courtrai (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	6,010	Id.	17	Bertrand, A.-L., président du tri- bunal de 1 ^{re} instance à Dinant (lois des 21 juillet 1844 et 25 juil- let 1867).	70	8,855	151
5	Coart, J.-M.-L.-E., procureur du roi à Tongres (lois des 21 juil- let 1844 et 25 juillet 1867).	46	3,809	13	18	Ringlet, F.-J., surveillant à la pri- son de Verviers (lois des 21 juil- let 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	58	1,076	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
19	Van Mechelen, J.-L., greffier de la justice de paix de Santhoven (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	70	2,112	129	10	Hansen, J.-V., garde forestier (art. 3, 8 et 14).	44	300	300
20	Van Den haute, H., surveillant à la prison secondaire de Gand (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	49	858	214	11	Fencœur, A.-J., garde forestier (art. 1 et 8)	08	240	Id.
21	Colinet, O.-G.-J., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison de Namur (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	59	1,345	257	12	Bouillot, C.-C., directeur de l'École moyenne pratique d'horticulture de l'Etat à Vilvorde. (art. 1 et 8).	66	3,654	5
22	Willemaers, H.-H., procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	72	15,535	200	15	Gambon, V.-F., garde forestier (art. 3, 8 et 14).	56	160	5
23	Verkissen, J.-H., conseiller à la Cour d'appel de Liège (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	60	9,140	256	TOTAL . . . fr.				
24	Oslet, H.-J., greffier de la justice de paix de Huy (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	70	2,060	271	14,994				
25	Riga, L.-A.-J.-G., surveillant à la prison de Saint-Gilles (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	59	575	301	Ministère des Affaires étrangères.				
TOTAL. . . . fr.					<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
112,517					1	Renard, E.-A.-F., chef de division à titre personnel (art. 3 et 8).	56	3,175	•
Ministère de l'Agriculture.					2	Gallet, A.-G.-E., commis de 2 ^{me} classe (art. 3 et 8).	50	1,462	•
<i>Fonctionnaires et employés.</i>					3	Pety de Thozée, T.-J.-J., consul général (art. 3 et 8).	78	3,688	•
1	Hologne, P.-J.-E., garde-forestier, (art. 5, 8 et 14).	68	250	118	4	Van Bruijssel, E.-J., consul général (art. 6, 8, 11 et 13).	79	7,500	•
2	Droixbe, A.-F., professeur émérite de l'Institut agricole de l'Etat (art. 2, 1 ^{er} de la loi de 1879).	62	6,275	Id.	TOTAL. . . . fr.				
3	Collard-Bovy, H.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 13).	66	608	Id.	15,823				
4	Grégoire, V., garde brigadier forestier (art. 3, 8 et 13).	60	825	Id.	Ministère de la Guerre.				
5	Donny, J.-J., brigadier forestier (art. 1 et 8).	68	678	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
6	Hardy, E.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	67	511	192	1	Labargé, Ch.-V., employé permanent à l'Institut cartographique militaire.	65	2,202	•
7	Niclot, F.-E., garde brigadier forestier (art. 1, 8 et 13).	65	826	300	2	Deleuse, B.-C.-D., agent de casernement.	65	458	•
8	Kirger, J.-N., garde forestier (art. 3 et 8).	46	354	Id.	3	Charlier, Th.-J., surveillant du génie de 3 ^{me} classe.	65	500	•
9	Demeuse, A.-J., garde forestier (art. 3, 8 et 14).	78	274	Id.	4	Ongers, J.-F., employé temporaire à l'Institut cartographique militaire.	57	1,386	•
TOTAL. . . . fr.					5	Nevejans, G.-B., surveillant du génie de 1 ^{re} classe.	65	1,149	•
5,495					TOTAL. . . . fr.				

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
Ministère de l'Industrie et du Travail.					6	Smets, A.-L.	57	3,746	•
<i>Fonctionnaires et employés.</i>					7	M ^{me} V ^e Van Loo-Van Melle, H.-C.	58	1,221	•
1	Locus, G., géomètre dessinateur des mines et professeur de des- sin à l'école industrielle (loi géné- rale du 21 juillet 1844 modifiée par celles du 15 février 1849 et du 10 janvier 1886).	67	2,595	•	8	M ^{lle} Mascaux, R.-A.	55	1,506	•
2	Guchez, F., inspecteur général hono- raire des mines (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 15 de la loi générale du 21 juillet 1844 modifiée par celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886).	68	7,500	•	9	M ^{lle} Rossius, L.-T.-J.	65	1,235	•
3	Angenot, Ch.-R., professeur hono- raire à l'institut supérieur de commerce d'Anvers (loi générale du 21 juillet 1844 modifiée par celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886).	69	5,000	•	10	M ^{me} Debliquy-Quintart, M.-R. . .	51	1,361	•
4	Desmet, D.-E.-V., greffier hono- raire du conseil de prud'hommes (art. 3, 6, 8 et 12 de la loi géné- rale du 21 juillet 1844 modifiée par celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886).	54	325	•	11	Vande Veire, H.	56	195	•
TOTAL . . . fr.			15,216		12	Bosselet, Ch.-A.	67	670	•
Cour des Comptes.					13	M ^{me} V ^e Levis-Feron, M.-L.-E. . .	61	1,705	•
<i>Fonctionnaires et employés.</i>					14	Baton, M.	56	1,797	•
1	Cuvelier, J.-B.-M., chef de division.	66	5,750	•	15	M ^{me} Goffart-Broquet, R.-H.-J. . .	40	577	•
TOTAL . . . fr.			5,750		16	André, L.-J.-A.-E.-F.	67	1,000	•
Ministère des Sciences et des Arts.					17	Bonmariage, A.-J.	61	1,773	•
<i>Professeurs et instituteurs communaux.</i>					18	Leenen, G.-T.	62	2,566	•
1	Verbrugge, J.-E. (Pension revisée Remplace la pension inscrite en 1906)	58	1,496	•	19	M ^{me} V ^e Lindekens-Gruber, H. . .	55	3,326	•
2	Debaise, A.-O.	58	2,266	•	20	Remy, J.-J.-M.	57	1,858	•
3	Gossieaux, H.-J. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 216.)	55	1,552	•	21	Martin, V.	58	1,406	•
4	Vanderghynst, T. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1906.)	54	1,145	•	22	M ^{lle} Rixhon, M.-J.	62	45	•
5	M ^{lle} Bailly, E.-S.-J.-T.	59	1,755	•	23	M ^{me} De Groote-Van Poucke, M.-C.	57	116	•
					24	M ^{me} Lebens-Bamps, A.-M.-J.-N.	54	1,748	•
					25	Dens, F.	59	1,475	•
					26	M ^{lle} Walthery, J.	62	656	•
					27	Dubois, J.-E.	60	1,643	•
					28	Toison, A.-J.	52	2,700	•
					29	M ^{me} Evers-Ottjes, J.-A.-V. . . .	48	882	•
					30	Verstraeten, C.-L.	73	172	•
					31	Janssens, J.-J.	62	1,417	•
					32	M ^{me} Lambeaux-Léonard, P.-J. . .	42	770	•
					33	M ^{lle} Peclers, J.-A.	66	2,553	•
					34	M ^{lle} Missotten, E.-S.	68	712	•
					35	M ^{lle} Cormaux, M.-H.-C.	55	185	•
					36	M ^{lle} Rose, S.-M.	53	902	•
					37	Destordeur, F.-N.-J.	59	2,180	•
					38	Leclercq, F.-F.	52	1,128	•
					39	Frisque, H.-J.-C.	52	2,454	•
					40	Dechamps, P.-J.	59	2,100	•
					41	Brouwers, J.-J.-H.	50	51	•

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
42	M ^{lle} Thys, M.-L.	50	1,171	»	76	M ^{lle} Mathen, M.-O.-I. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1906).	50	746	»
43	Vanassel, A.-J.	56	271	»					
44	Henin, J.-B. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1906.)	55	1,477	»	77	M ^{lle} Dumonceaux, M.-A.	54	1,165	»
45	De Wemel, J.-H.	56	4,722	»	78	Vermandere, F.	58	1,160	»
46	M ^{lle} Marcellis, C.-H.	65	5,764	»	79	M ^{lle} Dehaje, C.-M.-J.	55	317	»
47	Locus, G.	67	460	»	80	M ^{lle} Alard, M.-T.-A.	61	981	»
48	M ^{lle} Gits, M.-L.	51	80	»	81	Brohée, H.-A.-A.	61	2,540	»
49	M ^{lle} Doyen, M.-J.-D.	60	518	»	82	Dubuque A.-A.	60	1,075	»
50	M ^{me} Laurent-Cretser, P.-T.	46	1,428	»	83	Mathijs, G.-A.	61	984	»
51	Mellmann, L.-H.-M.	60	895	»	84	M ^{lle} Simons, C.-E.	61	1,028	»
52	M ^{me} Pierre-Lawarrée, M.-J.-A. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1885.)	54	620	»	85	Arnoudt, E.-H.-F. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1901.)	52	1,872	»
53	Baudoux, F.-E.	55	459	»	86	Beernaert, T.-C.	60	374	»
54	Mevis, A.-G.-H.	60	822	»	87	Verraert, D.-C.	60	4,840	»
55	Nectesonne, C.-L.	60	1,565	»	88	Van Eepoel, T.	61	1,099	»
56	M ^{lle} Dekoninck, M.-J.	53	2,248	»	89	Noé, A.-J.	49	1,058	»
57	Rooman, A.	59	592	»	90	Delmolte, A.-H.	51	1,761	»
58	Aglave, A.-E.-J.	50	1,116	»	91	Desclez, V.-J.	56	1,905	»
59	M ^{lle} Dejardin, F.-J.	65	2,525	»	92	De Wilde, F.-A.	66	1,126	»
60	Brigode, F.-G.	55	2,000	»	93	M ^{me} Goossens-Cardon, M.	50	1,505	»
61	M ^{me} Deridder-Caron, E.	51	1,150	»	94	M ^{me} Nitelet-Renard, Z.-F.-Z.	38	459	»
62	Hansotte, A.-J.	50	1,341	»	95	Druez, L.-H.	53	1,075	»
63	Burton, J.-J.	65	3,400	»	96	M ^{me} Franck-Baiwir, M.-T.	49	680	»
64	Labeau, H.-J.	51	2,244	»	97	M ^{lle} Marchal, M.-C. (Pension révi- sée. La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1908.)	55	727	»
65	Cartigny, J.-L.-H.	52	1,041	»	98	Rouyer, J.	50	1,189	»
66	M ^{me} Van Peteghem-De Moor, C.-M.	60	1,777	»	99	M ^{lle} Dome, M.	43	685	»
67	Gabriël, R.	56	1,665	»	100	Golard, J.-B.	65	2,708	»
68	Lefebvre, E.-J.	53	1,078	»	101	Leclercq, A.-J.	55	2,295	»
69	M ^{lle} Tousseyn, C.	58	3,876	»	102	M ^{me} Henry-Goffart, E.-H.	59	538	»
70	M ^{me} Welle-Coquette, R.-E.-J.	59	580	»	103	Thibert, J.-B.-F.	57	2,841	»
71	Dejonckheere, C.-L.	54	1,713	»	104	M ^{lle} Wouters, M.-U.	66	115	»
72	M ^{me} V ^e Druez-Moreau, E.-M.-J.	45	546	»	105	Van Schoenbeek, J.	57	1,451	»
73	Plasschaert, V.	60	1,500	»	106	Carly, F.-P.-J.	59	908	»
74	M ^{lle} Goossens, C.-P.	66	1,525	»	107	Remy, A. J.	57	1,577	»
75	Malevez, L.-J.	56	1,510	»	108	M ^{me} Mertens-Goossens, M.-J.-C.	64	245	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
109	Tonneau, M.-V. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1905)	54	1,408	*	143	M ^{me} Wanderpepen-Duys, A.-J.	51	2,657	*
					144	Hardy, A.-J.	60	140	*
110	M ^{lle} Jamme, I.-M.-J.	51	800	*	145	Duchamps, E.-J.	55	1,395	*
111	M ^{me} V* Soons-Arras, J.-R.	67	627	*	146	Pasteels, J.-B.	71	2,833	*
112	Post, A.-F.-H.-N.-J. (Pension révi- sée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 240.)	55	535	*	147	Ballat-Peret, J.-M.	56	1,214	*
					148	Van Mechelen, J.	54	2,628	*
113	M ^{me} Vanderborgh-Weyns, V.	51	1,164	*	149	Lambrecht, L.-G.	60	2,224	*
114	M ^{me} Caudron-Lefebvre, Z.-M.-G.	59	562	*	150	Raspé, H.	65	1,226	*
115	M ^{me} Guyaux-Denis, E.-E.-M.	46	1,025	*	151	De Clercq, C.-L.	65	1,026	*
116	Dorsinlang, J.-T.	61	1,132	*	152	M ^{lle} Defrènes, M.-C.-J.-B.	50	1,161	*
117	Dewinter, J.-B.	61	10	*	153	M ^{me} Waroux-Richel, T.-J.	51	1,420	*
118	Rutten, P.-M.-E.	60	2,405	*	154	Houchar, E.-C. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1906.)	51	2,214	*
119	Genonceaux, L.-E.-J.	61	45	*					
120	Calande, E.-J.	51	228	*	155	Labaye, J.-J.-A.-L.	57	1,630	*
121	Defgnée, V.-F.-J.	61	873	*	156	M ^{me} Liétart-Lefèvre, E.-M.-J.	55	51	*
122	Polderman, C.-L.	54	405	*	157	Watelet, J.	55	175	*
123	M ^{me} De Bie-Knops, A.-P.	54	645	*	158	Bottieu, D.	55	1,395	*
124	Conings, M.-A.	56	1,428	*	159	Vanhoeij, G.-J.-C.-M.	71	1,666	*
125	Vudart, C.-J.-F.	53	1,453	*	160	Bodson, H.	61	1,393	*
126	M ^{me} Geubelle-Gortebeeck, M.-C.	57	2,580	*	161	Equeter, G.-J.	56	1,809	*
127	Bertho, J.-H.-J.	58	1,588	*	162	M ^{me} Walravens-Mostinckx, P.	53	1,904	*
128	M ^{lle} Geerts, P.-J.	56	1,150	*	163	M ^{me} V° De Cae-Carrée, L.-S.	54	2,314	*
129	Hansez, H.-J.	51	1,640	*	164	Labasse, J.-J.	62	1,663	*
130	M ^{me} Mahy-Vanderogier, M.-H.	55	2,586	*	165	Pire, J.-L.-F.-J.-A.	44	744	*
131	M ^{me} V° Seyffers-Simons, S.	57	1,700	*	166	Van Schoor, J.-B.-F.	60	3,200	*
132	M ^{lle} Pappaert, M.-J.	51	2,137	*	167	M ^{lle} Beaulieu, M.-E.	58	175	*
133	M ^{lle} Paulin, V.-M.	61	1,272	*	168	Marchot, L.-J.	54	1,896	*
134	M ^{lle} Toen, I.-F.-T.	70	3,166	*	169	Plompen, P.-J.	56	1,924	*
135	M ^{me} Vandoosselaer-Verley, M.-T.	53	1,789	*	170	M ^{lle} Thuriu, P.-J.	55	565	*
136	M ^{me} Vanhauwermeiren-Huys, T.-C.	59	2,400	*	171	Auverdin, A.-J.	61	1,294	*
137	Huys, E.-E.	54	2,698	*	172	Hardenne, H.-J.	55	882	*
138	Werotte, J.-E.	56	2,426	*	173	M ^{me} Levy-Vangelder, R.	50	1,736	*
139	Delpire, L.	60	456	*	174	M ^{me} Thonnard-Dejuzaine, E.-M.-M.	38	566	*
140	Lebeau, J.-B.	62	1,055	*	175	M ^{lle} Balthasar, M.-J.-E.	62	675	*
141	M ^{lle} Lemmens, M.-A.	58	1,840	*	176	Massonnet, J.	56	1,493	*
142	Vroman, J.	63	1,492	*	177	Viatour, A.-J.-G.	64	3,400	*

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
178	Ley, R.-F.	60	2,880	•	212	Gillet, E.-J.-B	45	965	•
179	Mlle Loppens, E.-S.	57	4,106	•	213	Pecters, J.	53	1,113	•
180	Massin-Wuilkin, L.	51	1,378	•	214	Reynaerts, J.-F.	50	2,023	•
181	Mlle Pierot, V.-A.	60	613	•	215	Libotte, J.-P.-F.	67	692	•
182	Huberty, G.-J.	49	867	•	216	Gossiaux, H.-J. (Pension révisée. Remplace la pension indiquée au n° 5.)	55	1,570	•
183	Herry, A.-J.	61	1,555	•	217	Mme Evrard-Laroche, M.-E.	58	1,185	•
184	Gouthière, V.-D.-G.	60	1,483	•	218	Maas, P.-J.-L.	50	500	•
185	Mlle Weisgerber, G.	51	353	•	219	Mlle Lekens, M.-D.	50	87	•
186	Sieben, J.-H.	60	659	•	220	Mme V ^e Lapon-Devoghel, M.-J.	47	75	•
187	Snijckers, M.-H.	64	600	•	221	Mlle Massart, D.	38	202	•
188	Mlle Derache, E.-C.	61	3,170	•	222	Mme Pahaut-Remy, J.-H.	39	645	•
189	Mme Couwenbergh-Bollens, E.	58	101	•	223	Thiry, H.	46	972	•
190	Mme De Gailly-Van Pachterbeke, M.-J.-P.	56	1,859	•	224	Thomas, J.-J.-C.	45	878	•
191	Vandermarcke, S.	65	1,409	•	225	van Ootegem, E.-J.	56	729	•
192	Vantroyen, A.-P.	52	1,547	•	226	Mme Féquenne-Hermant, M.-J.-O.	51	890	•
193	Piton, A.-J.	56	1,812	•	227	Mlle Roland, M.-J.	55	378	•
194	Engelen, J.-L.	59	1,492	•	228	Mme Thirionet-Duriau, M.	43	538	•
195	Fossion, C.-C.-J.	50	1,533	•	229	Dubois, A.-J.-C.	67	45	•
196	Godinas, J.-F.	57	1,707	•	230	Mme Ducastel-Delrée, P.-H.-C.	42	675	•
197	Mouton, D.-R.	51	804	•	231	Monteyne, J.-E.	66	325	•
198	Mme Gouweloose-Haesaert, C.-S.	48	75	•	232	Hizette, A.-J.-J.	61	1,615	•
199	Pierre, F.-L.	62	2,103	•	233	Mlle Minsart, P.-J.	53	802	•
200	Mlle Maréchal, J.-A.	46	995	•	234	Mme Frébut-Wautot, A.-M.-G.-J.	45	798	•
201	Mme Leboutte-Boursoy, A.-M.	48	870	•	235	De Wilde, A.-E.	32	352	•
202	Lacroix, A.-C.-J. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1895.)	36	752	•	236	Mme Vande Velde-Vanden Ouden- hoven, M.-C.	45	932	•
203	Delhousiere, J.-J.	61	1,413	•	237	Brunfaut, G.-A.	81	435	•
204	Masuy, F.-J.	52	1,613	•	238	Meyers, P.-J.-M. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1906)	45	1,138	•
205	Thiébaud, J.-R.-J.	59	1,620	•	239	De Foort, A.-M. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1897)	55	1,055	•
206	Mme Jaecks-Couwenbergh, C.-P.	41	700	•	240	Post, A.-F.-H.-N.-J. (Pension révi- sée. Remplace la pension indi- quée au n° 112)	34	536	•
207	Mme V ^e Moria-Vercammen, M.-A.	54	1,914	•	241	Mlle Broeckx, J.-M.	46	50	•
208	Mme Paquet-Lejeune, M.-F.	50	941	•	242	Diskeuvre, P.-J.	60	1,623	•
209	Raijmackers, J.-B. (Pension révi- sée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 504.)	68	500	•	243	Mlle Delvenne, M.-I.-X.	55	216	•
210	Mme Severin-Hendrickx, M.-F.-J.-A.	50	3,098	•					
211	De Neutter, J.-B.-S.	66	2,546	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
244	Mercier, N.-D.-J.	57	1,526	•	278	Mlle Delcourt, E.-M.	60	1,068	•
245	Spapen, A.-J.-M.	57	2,425	•	279	Vanden Branden, F.-J.-P.	69	883	•
246	Mertens, G.-L.-S. (Pension revisée. Remplace la pension inscrite en 1904.)	29	513	•	280	Henaux, F.-G.-F.	35	250	•
247	Van Geyseghem, P.-E.	58	817	•	281	Deleu, F.-I.-A.	50	1,486	•
248	Mlle Thirionet, M.-Th.	52	1,312	•	282	Demasy, H.-J.-A.	56	505	•
249	Mlle Lecat, C.-L.-P.	33	342	•	283	Mme Auverdin-Godart, A.-H.-M.	54	1,120	•
250	Mme Gilain-Coenraets, J.-C.	48	1,787	•	284	Bihet, L.-J.	52	1,430	•
251	Mme Ve Drugmand-Behin, J.	50	155	•	285	Mlle van Nes, H.-J.-M.	44	326	•
252	Chanet, P.-J.	59	2,500	•	286	Vanlommel, H.	57	1,601	•
253	Leemans, F.-L.	55	175	•	287	Cambron, C.-J.	55	2,630	•
254	Vanden Driessche, F.	61	1,922	•	288	Mlle Van Melle, L.-M. (Pension revisée. La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1898.)	55	2,169	•
255	Swennen, F.-A.	59	711	•	289	Mlle Alexandre, C.-P.	47	574	•
256	Mme V ^e Verhoogen-De Ghistelles, R.-H.-L.	48	390	•	290	Decour, H.-L.	51	1,006	•
257	Mme Talmasse-Dantschutter, M.	55	2,187	•	291	Kockelmeyer, A.-E.	55	340	•
258	Mme Derboven-Dangoise, O.-M.-F.	42	1,090	•	292	Soete, D.-P.	52	1,412	•
259	Mme Dumont-Radlet, M.-T.	46	760	•	293	Wansard, N.-J.	55	1,509	•
260	Mlle Lecluyse, M.-T.-L.	55	175	•	294	Mlle Popelin, M.-J.-F.	60	598	•
261	Van Cauwenberghe, J.	60	1,505	•	295	Uyttersprot, C.	51	1,458	•
262	Mme Smets-Devetter, C.-A.	56	1,102	•	296	Wittebrood, L.-J.	60	980	•
263	Delcourt, M.-J.	56	1,563	•	297	Mlle Carouy, A.-M.	60	1,802	•
264	Vancuyck, P.	62	2,522	•	298	Mlle Haveau, M.-E.	57	1,780	•
265	M ^{lle} Hissette-Bernard, M.-J.	53	100	•	299	M ^{lle} Sleewaegen-Speelman, M.-J.-C.	40	593	•
266	Tondeur, A.-J.	59	1,800	•	300	Van Autenboer, J.-J.	46	1,243	•
267	Mlle Van Bosch, M.-E.-L.	52	885	•	301	Delalieux, P.-G.-J.	53	196	•
268	Mme Arnauts-Usé, M.-T.-H.	64	101	•	302	Mme Biesbrouck-Vandenthooren, C.-J.	52	1,352	•
269	Mme V ^e Vanrenterghem-Fleurbaeij, N.	57	933	•	303	Mme V ^e Mostinckx-Ditt, E. (Pension revisée. Remplace la pension inscrite en 1906.)	65	1,177	•
270	Mlle Delrue, A.-M.-J.	58	1,965	•	304	Raijmaekers, J.-B. (Pension revisée. Remplace la pension indiquée au n° 209.)	68	491	•
271	Mlle De Meulemeester, R.	73	100	•	305	Mlle Ancart, C.-H.	51	305	•
272	Hostelet, A.-C.	53	304	•	306	Mlle Semal, E.-M.-P.	53	1,875	•
273	Mme V ^e Pourbaix-Cattier, E.-F.	52	1,470	•	307	Bouckaert, E.-P.-F.	55	271	•
274	Mme Marien-Vanderslycke, M.-J.	46	1,001	•	308	Mme V ^e Vandeplass-Kimpe, L.-V.	55	225	•
275	Largefeuille, H.-J.	55	637	•	309	Bastien, F.-A.	56	404	•
276	Mme Chappat-Crismer, E.	57	658	•	310	Olijacques, J.-J.	53	1,520	•
277	Mme De Neve-Bouvier, M.-T.-O.	53	1,836	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
311	M ^{me} Quintart-Cambier, M.-A.-G	55	1,455	•	346	Goris, C.-A.	50	1,303	•
312	M ^{lle} Havenne, M.-H.	61	797	•	347	M ^{lle} Van Inthout, C.-R.	56	315	•
313	M ^{lle} Bernier, A.-V.	70	1,600	•	348	Dausogne, A.-J.	55	182	•
314	M ^{me} V ^e Mayaudon-De Pauw, M. T.-W.-A.	40	120	•	349	Gille, A.	54	1,850	•
315	M ^{lle} Gaupin, M.-F.	57	1,516	•	350	Stallaert, B.-M.	48	1,065	•
316	M ^{lle} Donnen, C.	58	2,360	•	351	Bruyère, E.-F. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1902).	57	1,686	•
317	De Moor, J.-F.	58	778	•	352	M ^{me} Reynders-Van Genck, V.-C.-E.	56	1,133	•
318	Louis, E.-F.	55	1,710	•	353	Vanhaute, B.-G. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1906).	64	1,600	•
319	M ^{lle} Bradfer, M.-M.	51	942	•	354	M ^{me} V ^e Bernard-Frond, E.-M.-C.	63	162	•
320	Daco, L.-J.	55	1,558	•	355	Lambert, J.	50	1,192	•
321	M ^{me} Van der Biest-Andelhof, P.- J.-J.	53	1,717	•	356	Michiels, B.	63	466	•
322	Hubert, P.-J.	56	1,648	•	357	Masquillier, F.-E.	59	1,933	•
323	Brutsaert, R.-P.-P.	58	678	•	358	Habran, J.-B.	48	1,291	•
324	M ^{me} Selschotter-Maistriaux, J.-O.	47	1,028	•	359	Senave, J.	29	218	•
325	Dervaux, S.-A.	79	212	•	360	M ^{me} Chevalier-Acar E.	47	1,241	•
326	M ^{me} V ^e Landeloos-Uytterhoeven, M.-T.	75	1,185	•	361	M ^{lle} Barbason, M. R.	57	373	•
327	Tibo, J.	47	1,217	•	362	M ^{me} Demarbe-Urbain, F.-L.	59	576	•
328	M ^{me} V ^e Bodeux-Leclère, M.-J.	60	2,267	•	363	Oslet, H.-J.	70	1,177	•
329	Lassine, L.-J.-B.	52	1,865	•	364	M ^{lle} Cuveliez, M.-E.-M.-C.	41	718	•
330	M ^{lle} Wattecamp, E.-V.	66	1,008	•	365	Pinson, F.	47	1,186	•
331	M ^{lle} Verlaine, M.-J.-E.	55	1,176	•	366	M ^{me} Lagneau-Bougard, J.	60	1,264	•
332	Houdenaert, F.	52	1,201	•	367	M ^{me} Descamps-Cantineau, M.-R.-J.	51	872	•
333	M ^{me} Wilmart-Host, M.-H.	45	1,161	•	368	Baillien, C.-H.	60	1,040	•
334	M ^{me} Aelbrecht-Vandersyp, P.-D.	61	2,158	•	369	M ^{me} Moreau-Van Haeren, A.-M.-L.	68	181	•
335	M ^{me} Lepouse-Ponselet, M.-T.-L.	47	845	•	370	M ^{lle} Neuteleers, M.-A.	38	80	•
336	Debroux, A.-V.-L.	55	464	•	371	M ^{me} V ^e Willame-Loiselet, J.-J.	82	50	•
337	M ^{me} Van Lierde-Van Laethem, P.	57	80	•	372	M ^{me} Fosty-Hottiaux, C. E.	54	35	•
338	Anciaux, L.-J.	68	12	•	373	Defever, L.-A.-F.	56	2,956	•
339	M ^{lle} Despas, C.-P.	57	1,333	•	374	M ^{lle} Daman, M.-J.	44	445	•
340	Gouwy, E.	60	1,206	•	375	Tock, M.-A.-N.	61	1,145	•
341	Rouma, A.-T.-N.	54	2,225	•	376	M ^{me} Darimont-Willain, M.-E.	64	1,563	•
342	Pulzys, N.	56	583	•	377	M ^{lle} Pauporté, M.-V.-F.	55	175	•
343	Genevrois, E.-J.	44	608	•	378	Wytters, P.-J.	50	1,070	•
344	M ^{me} V ^e De Roose-Tytgat, C.-F.	58	608	•	379	M ^{lle} Van der Velpen, M.-T.	74	580	•
345	M ^{lle} Rose, M.-D.	51	184	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
380	Godard, L.-F.-J.-A.	55	229	•	397	M ^{me} Namotte-Bophomme, M.-L.	49	1,108	•
381	M ^{me} V ^e Vanderhaagen-Soudant, T.-J.-A (Pension révisée La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1908.)	48	1,467	•	398	M ^{me} Vandeparre-Jaumol, A. . . .	47	820	•
382	Dombrez, H.-L.-J.	56	1,084	•	399	M ^{lle} Watelet, M.-R.	57	100	•
383	M ^{me} Collette-Marchal, L.-E. . . .	66	75	•	400	Demarbe, A.-J.	35	576	•
384	Bary, F.-E.	51	1,939	•	401	M ^{lle} Lecocq-Lecerf, M.-L. . . .	45	285	•
385	M ^{me} V ^e Succard-Bastin, E.-M.-C.	60	1,358	•	402	Vanschauwbroeck, P.-A.	67	283	•
386	M ^{lle} Raskin C.-B.-A.	56	1,974	•	403	Alexandre, G.-H.-J.	40	108	•
387	Vanhellemont, E.-L.	55	1,470	•	404	Laval, L.-J.	55	1,442	•
388	Demaecker, C.-J.	41	769	•	405	Pluys, épouse divorcée Smeers, M.-J.-T.	61	1,141	•
389	Collard, G.-J.	41	703	•	406	M ^{me} Durvaux-Ligot, J.-G. . . .	42	878	•
390	M ^{lle} De Pisseroy, M. C.	60	92	•	407	M ^{me} Lesure-Puttemans, A.-M.-M	55	2,165	•
391	Smeits, H.-J.	58	1,574	•	408	M ^{me} Leys-Van Gucht, M.-S. . . .	44	176	•
392	Frédéricq, F.-J.	53	175	•	409	M ^{lle} Offermann, Y.-M.-M . . .	50	850	•
393	M ^{me} Herbecq-Charlet, L.-M. . . .	39	50	•	410	M ^{lle} Baudot, M.-V.	53	176	•
394	Souris, A.-A.	53	1,009	•		TOTAL. . . . fr.		402,591	
405	Masson, E.-J.	59	623	•					
506	M ^{lle} Devos, A.-A.	51	701	•					